



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances

FINA • NUMÉRO 023 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 6 mars 2014

Président

M. James Rajotte

Comité permanent des finances

Le jeudi 6 mars 2014

• (1530)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD)): Bonjour. La séance est ouverte. Nous en sommes à la 23^e séance du Comité permanent des finances. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le 29 octobre, nous poursuivons aujourd'hui notre étude de l'emploi chez les jeunes. Cette séance est l'une de plusieurs séances sur ce sujet.

Je souhaite la bienvenue à tous nos invités. Merci d'être venus témoigner aujourd'hui.

Nous allons d'abord entendre les représentants du ministère de l'Emploi et du Développement social, puis ceux de Statistique Canada. Chaque ministère aura de 10 à 15 minutes au total pour faire son exposé. Je vous prie de vous en tenir à cela.

Après, ce seront les témoignages du Congrès du travail du Canada et de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs. Chacun aura cinq minutes pour présenter son exposé.

Comme d'habitude, il y aura ensuite une période de questions et de réponses.

David McGovern, du ministère de l'Emploi et du Développement social, veuillez commencer s'il vous plaît.

M. David McGovern (sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la politique stratégique et de la recherche, ministère de l'Emploi et du Développement social): Merci beaucoup.

J'aimerais remercier le Comité d'avoir invité Emploi et Développement social Canada à témoigner sur l'emploi chez les jeunes.

J'aimerais également vous présenter les collègues qui m'accompagnent et qui m'aideront à répondre à vos questions au sujet des programmes qui visent à favoriser la participation des jeunes au marché du travail.

[Français]

Comme le comité le sait déjà, le gouvernement s'est engagé, dans le budget de 2014, à mieux faire concorder les programmes d'emploi et les réalités du marché du travail. Dans ce contexte, l'étude réalisée par le comité est bienvenue et opportune.

[Traduction]

Au cours des 10 prochaines années, environ 6,2 millions de personnes entreront sur le marché du travail et les trois quarts d'entre elles proviendront du système scolaire. Ces jeunes forment donc le groupe qui contribuera de la façon la plus marquée à la croissance de la population active, et ce, bien plus que celui des nouveaux arrivants.

Nous savons également qu'au cours des 10 prochaines années, la transition du marché du travail vers des emplois nécessitant des niveaux supérieurs de compétence et d'instruction se poursuivra,

puisque'environ les deux tiers des nouveaux emplois créés nécessiteront des études postsecondaires. Il s'agira en grande partie d'emplois dans les domaines de la santé, du génie et de la technologie, ainsi que dans certains métiers spécialisés.

La dernière récession a mis en lumière l'importance pour les jeunes d'acquérir des compétences et de s'instruire, car les plus instruits s'en sont mieux tirés alors que les moins scolarisés ont été les plus durement touchés.

Au Canada, les jeunes investissent dans leurs études. Leur niveau de scolarisation est l'un des plus élevés dans le monde et il continue de croître. Parallèlement, il y a lieu de croire que les compétences ne concordent pas de façon optimale à la demande. Notamment, les employeurs se préoccupent de ce que trop peu d'étudiants choisissent des domaines où la demande est forte, comme les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques, et qu'ils sont nombreux à ne pas envisager un métier spécialisé comme premier choix de carrière.

Les emplois requièrent de plus en plus de compétences, et la main-d'œuvre vieillit. Compte tenu de cela, les jeunes doivent posséder les bonnes compétences pour réussir leurs transitions sur le marché du travail et pour être mieux en mesure de s'adapter lorsque la conjoncture économique change.

• (1535)

[Français]

Bien que le gouvernement du Canada poursuive depuis longtemps, par ses politiques et ses programmes, l'objectif d'éliminer les obstacles auxquels les jeunes sont confrontés en matière de compétences, des mesures ont été prises récemment pour s'assurer que les interventions correspondent davantage aux besoins des employeurs et du marché du travail.

Ces mesures visent plus précisément ce qui suit: améliorer les possibilités des jeunes au Canada d'accéder aux études postsecondaires et fournir un soutien à ceux qui choisissent de faire carrière dans un métier spécialisé; aider les jeunes qui effectuent la transition vers le marché du travail en leur fournissant des possibilités d'emploi concrètes dans des domaines où la demande est élevée; veiller à ce que les jeunes disposent des renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées en matière de formation et de carrière qui concordent avec les besoins du marché du travail.

[Traduction]

Permettez-moi de souligner quelques-unes des principales initiatives d'Emploi et Développement social Canada à l'appui de ces objectifs.

Le gouvernement favorise l'accès à l'éducation au moyen de plusieurs programmes et initiatives. Il y a notamment le Programme canadien de prêts aux étudiants, qui offre une aide financière sous forme de prêts et de bourses aux étudiants du postsecondaire dont les besoins financiers sont démontrés. Le Programme canadien pour l'épargne-études encourage les parents à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants dans des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Ceux-ci permettent de faire fructifier leurs épargnes à l'abri de l'impôt. La Subvention canadienne pour l'épargne-études et le Bon d'études canadien comportent des mesures incitatives supplémentaires à l'épargne dans les REEE, surtout pour les familles dont le revenu est faible ou moyen.

Le gouvernement soutient également Passeport pour ma réussite Canada. Cet organisme a un bilan solide en matière de réduction du taux de décrochage scolaire chez les étudiants du secondaire et d'augmentation du taux d'inscription dans des programmes d'études postsecondaires chez les jeunes défavorisés. Le gouvernement a confirmé, dans le budget de 2013, qu'il prolongera le soutien accordé à cette initiative.

[Français]

La formation d'apprenti constitue une partie importante du système d'éducation postsecondaire.

Pour encourager davantage de Canadiens à faire carrière dans un métier spécialisé, le budget de 2014 a proposé la création du prêt canadien aux apprentis en élargissant le Programme canadien de prêts aux étudiants afin de donner accès aux apprentis inscrits dans un métier désigné Sceau rouge à une enveloppe de prêts sans intérêts d'une valeur estimée de 100 millions de dollars par année.

Cette mesure vient s'ajouter aux incitatifs gouvernementaux actuels à l'intention des apprentis et des employeurs et visent à attiser l'intérêt pour la formation d'apprentis et à stimuler l'emploi dans les métiers spécialisés.

Les subventions aux apprentis visent à encourager un plus grand nombre de Canadiens à suivre et à terminer un programme d'apprentissage dans les métiers désignés Sceau rouge.

[Traduction]

La Stratégie emploi jeunesse est le programme phare du gouvernement pour aider les jeunes de 15 à 30 ans à acquérir des compétences et de l'expérience de travail pratique afin de faciliter leur transition vers le marché du travail. Ce programme, dont les investissements représentent environ 330 millions de dollars chaque année, est dirigé par Emploi et Développement social Canada et est offert par 11 ministères et organismes fédéraux.

Il comporte trois grands volets. Connexion compétences fournit du financement à des employeurs et à des organismes pour aider des jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi à acquérir des compétences et de l'expérience de travail. Expérience emploi été offre des subventions salariales à des employeurs en vue de la création d'emplois d'été pour des étudiants du secondaire et du postsecondaire. Le programme comprend l'initiative Emplois d'été Canada, laquelle verse des fonds à des organismes sans but lucratif et à des employeurs des secteurs public et privé pour qu'ils créent des emplois d'été pour les étudiants. Au total, environ 35 000 emplois d'été ont été créés en 2013. Enfin, Objectif carrière permet aux jeunes d'acquérir de l'expérience de travail dans leur domaine d'études et, ainsi, les aide à prendre des décisions éclairées sur leur choix de carrière et à perfectionner leurs compétences.

Pour la suite des choses, le gouvernement s'est engagé à améliorer son soutien à la transition des jeunes vers le marché du travail. En

particulier, dans le budget de 2013, le gouvernement a annoncé un financement supplémentaire de 70 millions de dollars sur trois ans pour le volet Objectif carrière de la Stratégie emploi jeunesse, afin de favoriser les possibilités de stages pour les nouveaux diplômés et leur donner l'occasion de mettre en pratique leurs compétences nouvellement acquises.

Dans le budget de 2014, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait d'autres mesures pour faire concorder les programmes d'emploi pour les jeunes avec l'évolution des réalités du marché du travail. Il s'agit plus précisément de la promotion de stages dans les secteurs où la demande est forte, comme les métiers spécialisés et les domaines de la science, de la technologie, du génie et des mathématiques, afin que les jeunes acquièrent une expérience de travail et les compétences nécessaires pour trouver et conserver un emploi.

Le gouvernement du Canada offre également du soutien aux jeunes sans emploi ou sous-employés au moyen d'un soutien du revenu dans le cadre du régime d'assurance-emploi et par l'intermédiaire d'importants transferts aux provinces et territoires. Plus précisément, au moyen des ententes sur le développement du marché du travail, le gouvernement transfère 1,95 milliard de dollars annuellement pour soutenir les personnes sans emploi admissibles à l'assurance-emploi. De même, grâce à des ententes sur le marché du travail, le gouvernement consacre annuellement 500 millions de dollars au soutien à la formation et à l'emploi des personnes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. Dans le cadre de chacun de ces transferts, les jeunes représentent respectivement 20 % et 35 % de la clientèle qui reçoit du soutien.

● (1540)

Enfin, les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées permettent aux provinces d'offrir des programmes ciblés pour améliorer l'employabilité des personnes handicapées, y compris les jeunes.

La nouvelle Subvention canadienne pour l'emploi, qui doit prendre effet d'ici le 1^{er} juillet 2014, servira à établir un lien direct entre la formation axée sur les compétences, d'une part, et les employeurs, d'autre part, et contribuera à assurer que les Canadiens, notamment les jeunes, acquièrent les compétences requises pour occuper les emplois disponibles.

[Français]

Enfin, le gouvernement joue un rôle important en diffusant de l'information sur l'apprentissage et le marché du travail. Ainsi, les jeunes ont accès à des renseignements fiables en temps voulu pour faire des choix éclairés en matière d'apprentissage et de travail.

À titre d'exemple, par l'intermédiaire des sites Internet Travailler au Canada et cibleétudes.ca, le gouvernement fournit des renseignements sur les emplois disponibles, les perspectives sur le marché du travail et les exigences en matière d'études et de formation.

Dans le budget de 2013, le gouvernement a réaffirmé son engagement à améliorer ses outils et a annoncé une réaffectation de 19 millions de dollars sur deux ans pour fournir aux jeunes Canadiens plus d'informations sur les perspectives d'emploi et pour mieux faire connaître les domaines professionnels qui sont à forte demande.

[Traduction]

De plus, en finançant le programme du Sceau rouge, le gouvernement soutient des activités promotionnelles visant à informer l'industrie et les gens de métier, les étudiants du secondaire et les membres du grand public des programmes d'apprentissage et des avantages à exercer des métiers spécialisés. Le gouvernement fournit aussi un important soutien à Compétences Canada qui fait activement la promotion des carrières dans les métiers spécialisés auprès des jeunes Canadiens en collaborant à l'échelle locale avec les organismes, le personnel scolaire et les administrations.

Pour conclure, j'aimerais de nouveau remercier le Comité d'avoir entrepris cette étude pertinente. Nous attendons avec impatience ses recommandations.

[Français]

Mes collègues et moi-même serons heureux de répondre à toutes vos questions.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Je vous remercie beaucoup de votre exposé, monsieur McGovern.

Il reste environ une minute. Devrions-nous attendre les autres représentants de votre organisation, pour les questions?

• (1545)

M. David McGovern: Nous serons heureux de procéder comme vous le souhaitez.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): D'accord. Nous allons passer à Statistique Canada, dans ce cas.

Bienvenue à Alison Hale et René Morissette.

Vous avez de 10 à 15 minutes pour votre exposé.

Mme Alison Hale (directrice, Statistique du travail, Statistique Canada): Bonjour. Nous remercions le comité de nous donner l'occasion de vous parler d'aspects qui sont liés à votre étude sur l'emploi chez les jeunes.

Aujourd'hui, notre présentation va porter sur les points saillants des expériences des jeunes canadiens sur le marché du travail. Aux fins de la discussion et de la présentation d'information sur l'instruction et le passage au marché du travail, nous avons défini assez généralement les jeunes comme étant âgés de 15 à 34 ans.

Les données présentées aujourd'hui sont tirées majoritairement de l'Enquête sur la population active, ou l'EPA, qui est produite mensuellement. Cependant, dans quelques cas, nous avons utilisé des données d'autres sources pour fournir un contexte historique. Vous savez certainement que l'Enquête sur la population active est une enquête interne réalisée mensuellement par Statistique Canada et qu'elle donne des estimations de l'emploi et du chômage qui sont de grande qualité et qui comptent parmi les mesures de rendement de l'économie canadienne les plus opportunes et importantes. Le comité ne sait peut-être pas, cependant, que l'Enquête sur la population active est l'une des enquêtes les plus vastes de ce genre dans le monde, puisqu'elle couvre plus de 100 000 personnes de 15 ans et plus par mois. Elle est donc de portée semblable à celle qui se fait aux États-Unis.

Pour commencer, nous aimerions vous donner un peu d'information sur le chômage chez les jeunes Canadiens, dans le contexte international. En 2012, les taux de chômage chez les jeunes Canadiens de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans étaient inférieurs aux moyennes des pays de l'OCDE et aux taux observés dans de nombreux pays européens et aux États-Unis. Il était de 14,3 % pour les jeunes de 15 à 24 ans, ce qui est inférieur à la moyenne de 16,3 %

des pays de l'OCDE. Pour les jeunes âgés de 25 à 34 ans, il était de 6,9 %, par rapport au taux de 9,1 % en moyenne, dans les pays de l'OCDE.

Entre autres choses à faire au moment de comparer des données, il faut contrôler les différences conceptuelles entre les sources. J'ai dans mon mémoire des données de comparaison entre les enquêtes américaines et canadiennes sur la population active qui ne figurent pas sur ce graphique, mais qui ont été ajustées en fonction de la différence de concepts entre les deux enquêtes. Par exemple, quand vous tenez compte des concepts, le taux de chômage aux États-Unis pour les jeunes de moins de 25 ans demeurent supérieurs à ceux du Canada depuis le début de 2008. En 2013, le taux aux États-Unis était de 15,5 %, par rapport au taux de 13,7 % du Canada, toujours pour les jeunes de moins de 25 ans, ce qui correspond à une différence de 1,8 point de pourcentage. De même, pour les jeunes de 24 à 34 ans, le taux aux États-Unis était de 7,4 %, par rapport à 6 % au Canada.

Les diapositives précédentes montrent comment le chômage chez les jeunes Canadiens se compare à celui des jeunes des autres pays de l'OCDE, mais je suis sûre que les membres du comité sont intéressés de voir comment le chômage chez les jeunes Canadiens se compare à celui des autres groupes d'âge au Canada, depuis trois décennies.

Il convient de souligner trois choses. Premièrement, peu importe la conjoncture, les jeunes de 15 à 24 ans et, dans une moins grande mesure, ceux de 25 à 34 ans, risquent davantage d'être sans emploi que les personnes de 35 à 54 ans. Par exemple, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans était de 15,2 %, par rapport aux taux des personnes de 25 à 34 ans et des personnes de 35 à 54 ans, qui étaient respectivement de 7,9 % et de 6,7 %.

Deuxièmement, le sommet de 15,2 % qui a été observé en 2009 pour les jeunes de 15 à 24 ans était légèrement inférieur aux sommets observés pendant les deux récessions précédentes du début des années 1980 et du début des années 1990.

Troisièmement, le taux de chômage des personnes de 35 à 54 ans est maintenant, en 2013, près de ce qu'il était en 2007, avant que se manifeste la dernière récession, mais le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans demeure de 2,5 points de pourcentage supérieur au taux de 2007, qui était de 11,6 %.

• (1550)

Il en va de même pour le taux de chômage des jeunes de 25 à 34 ans qui demeure 1,1 point de pourcentage au-dessus des 5,7 % de 2007.

Si vous adoptez une perspective comptable, les taux de chômage relativement élevés qui ont été observés au cours d'une année donnée chez les jeunes — par comparaison aux taux des travailleurs de 35 à 54 ans — pourraient être attribuables à deux facteurs.

Premièrement, il est possible que les jeunes passent plus souvent au chômage — qu'ils se retrouvent plus souvent sans emploi — que leurs concitoyens plus âgés, par exemple, parce qu'ils risquent davantage d'être mis à pied que les travailleurs plus âgés.

Deuxièmement, il est possible que les jeunes soient plus longtemps en chômage que les personnes plus âgées, quand ils se mettent à se retrouver au chômage.

La diapositive suivante donne de l'information à ce sujet. On voit que les différences des durées d'emploi ne peuvent expliquer le taux de chômage plus élevé chez les jeunes puisque leurs périodes de chômage ont tendance à être plus courtes — et non plus longues — que celles des gens qui sont âgés de 35 à 54 ans. Par exemple, selon les données de la figure qui portent sur l'année 2007, les jeunes de 15 à 24 ans avaient des périodes de chômage de 8 semaines, par rapport aux périodes de 14 et de 20 semaines de chômage des groupes des 25 à 34 ans et des 35 à 54 ans. La même tendance s'observe en 2013.

Étant donné qu'on ne peut expliquer par des périodes de chômage plus longues les taux de chômage supérieurs chez les jeunes que chez les travailleurs plus âgés au cours d'une année donnée, on peut supposer que le taux de chômage supérieur chez les jeunes — encore une fois, dans une perspective comptable — est essentiellement attribuable aux périodes de chômage plus fréquentes des jeunes.

Une recherche menée récemment à Statistique Canada montre qu'entre autres, les jeunes se trouvent au chômage plus souvent que les personnes plus âgées parce qu'ils risquent davantage d'être mis à pied que les autres travailleurs. Le taux de mise à pied supérieur des jeunes est principalement lié au peu d'ancienneté qu'ils ont, car bien des entreprises vont commencer par mettre à pied les derniers travailleurs entrés. Nous serons très heureux de vous transmettre ce rapport ultérieurement.

Nous sommes à Statistique Canada et nous aimons les chiffres, mais je vais limiter mes commentaires sur chaque diapositive de sorte que nous puissions toutes les parcourir. Cette figure porte sur le chômage chez les personnes qui ont un niveau d'instruction supérieur. À gauche se trouve l'information relative aux hommes de 25 à 34 ans et à droite, celle qui porte sur les femmes du même groupe d'âge.

Nous pouvons constater que pratiquement chaque année, les jeunes hommes et femmes ayant un niveau d'instruction relativement élevé affichent des taux de chômage inférieurs à ceux des personnes moins instruites. Par exemple, les hommes de 25 à 34 ans qui détenaient un baccalauréat — la ligne verte sur le graphique de gauche —, le taux de chômage était de 5,5 % en 2013, par rapport au taux de 8,2 % chez les personnes ayant un diplôme d'études secondaires. Pour les femmes, c'est très semblable: 4,9 % par rapport à 8,5 %.

Après le début de la dernière récession, les jeunes hommes moins instruits ont connu une hausse marquée du chômage. De 2007 à 2009, le taux de chômage des jeunes hommes ayant un diplôme d'études secondaires a augmenté d'environ cinq points de pourcentage, ce qui est nettement supérieur à l'augmentation de 1,3 point de pourcentage du taux de chômage des hommes détenant un baccalauréat.

En 2013, il y avait nettement moins de différence entre les taux de chômage des jeunes détenteurs de baccalauréat et les jeunes détenteurs de certificat de compétence qu'il y a 20 ans, après la récession de 1990 à 1992.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue René Morissette, qui vous donnera de l'information sur la situation d'emploi des jeunes Canadiens.

[Français]

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Il reste environ cinq minutes et demie pour que vous terminiez votre présentation.

[Traduction]

M. René Morissette (directeur adjoint, Recherche, Division de l'Analyse sociale, Statistique Canada): En dehors du chômage, le taux d'emploi à temps plein chez les jeunes est un autre indicateur de leur réussite sur le marché du travail. Cette diapo répond à la question suivante: sur l'ensemble des jeunes qui ne sont pas aux études à temps plein, quel pourcentage a occupé un emploi à temps plein de 1976 à 2013? La diapo montre que, au cours des trois dernières décennies, chez les jeunes hommes, ceux de moins de 25 ans et de 25 à 34 ans, ce pourcentage a diminué de 16 points et qu'il a diminué de 9 points chez les femmes de 15 à 24 ans.

Chez les femmes de 25 à 34 ans, il a augmenté. La croissance séculaire de leur participation au marché du travail les a fait profiter d'une augmentation sensible de leur taux d'emploi à temps plein depuis le milieu des années 1970, comme le montre la courbe en bleu du graphique de droite.

Les tendances nationales de l'emploi à temps plein révélées par la diapo précédente masquent d'importantes différences régionales. Depuis le début des années 2000, les provinces productrices de pétrole (Alberta, Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador) ont connu une croissance plus forte des taux d'emploi à temps plein des jeunes hommes que les autres provinces. Par exemple, de 2000 à 2013, les hommes de 25 à 34 ans des provinces productrices ont vu leur taux d'emploi à temps plein augmenter de 2 points, en passant de 87 à 89 %, ce qui correspond à la courbe en rouge dans le graphique de droite, pendant que ceux des autres provinces subissaient une diminution de 4 points. Donc, quand on parle de l'emploi chez les jeunes au Canada, des distinctions s'imposent selon les régions.

La diapo suivante montre aussi que les jeunes femmes de 15 à 24 ans vivant dans les provinces productrices de pétrole — la courbe en rouge — ont profité d'une croissance plus forte de leur taux d'emploi à temps plein que celles des autres provinces. Chez les femmes de 25 à 34 ans — le graphique de droite — nous observons une augmentation des taux d'emploi à temps plein dans les deux types de provinces.

[Français]

Jusqu'à maintenant, nous avons brossé un portrait du taux de chômage chez les jeunes et de leur taux d'emploi à temps plein. Pour le reste de la présentation, nous examinerons deux autres aspects importants de la situation des jeunes sur le marché du travail, à savoir, d'une part, leur salaire et, d'autre part, leur propension à occuper des emplois temporaires.

Depuis le début des années 1980, les salaires des jeunes hommes occupant des emplois à temps plein n'ont pas suivi une trajectoire linéaire. Comme les deux graphiques présentés ici le montrent, si on tient compte de l'inflation, les salaires horaires des hommes de moins de 25 ans et de ceux âgés de 24 à 34 ans ont diminué entre 1981 et 2000. Cette baisse a été observée tant dans les provinces productrices de pétrole que dans les autres provinces.

Des tendances inverses sont apparues au cours des années 2000. Dans les deux groupes de provinces, les salaires horaires des jeunes hommes ont augmenté entre 2000 et 2013. La hausse observée a été particulièrement forte dans les provinces productrices de pétrole. Le résultat final est que les hommes âgés de 25 à 34 ans travaillant dans les provinces productrices de pétrole avaient, en 2013, des salaires horaires moyens qui étaient d'environ 10 % supérieurs à ceux de leurs homologues en 1981. Par contre, les hommes de moins de 25 ans travaillant dans les provinces non productrices de pétrole avaient, en 2013, des salaires horaires moyens qui étaient d'environ 12 % inférieurs à ceux de leurs homologues en 1981.

En raison des contraintes de temps, je vais tout de suite passer au sommaire.

• (1555)

[Traduction]

Bref, alors que le taux de chômage chez les jeunes est resté élevé depuis le dernier ralentissement économique, il n'est pas exceptionnellement élevé d'après les critères historiques ou internationaux. Par rapport au milieu des années 1970, le pourcentage de jeunes qui occupent un emploi à temps plein est maintenant généralement plus faible chez les 15 à 24 ans, sauf l'exception notée au bas de la diapo, et chez les hommes de 25 à 34 ans des provinces non productrices de pétrole. Il est semblable chez les hommes de 25 à 34 ans des provinces productrices et il est plus élevé chez les femmes.

Après les baisses subies dans les années 1980 et 1990, le salaire des jeunes a augmenté dans les années 2000, une fois l'inflation prise en compte. Si la croissance des salaires pendant les années 2000 a été relativement forte chez les travailleurs peu scolarisés, particulièrement ceux des provinces productrices de pétrole, des niveaux de scolarité élevés continuent d'être associés à des salaires élevés.

Bref, pour conclure, lorsqu'on examine l'emploi chez les jeunes, au Canada, deux distinctions importantes s'imposent, d'abord selon les régions puis selon le sexe.

Merci.

• (1600)

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci beaucoup, messieurs Morissette et Hale.

La parole est maintenant à Mme Amy Huziak du Congrès du travail du Canada, qui dispose de cinq minutes.

Mme Amy Huziak (représentante nationale, Jeunes travailleurs et travailleuses, Congrès du travail du Canada): Merci.

Bonjour à tous.

Comme vous le savez, je me nomme Amy Huziak et je suis la représentante nationale des jeunes travailleurs et travailleuses au Congrès du travail du Canada. Je suis accompagnée de ma collègue Angella MacEwen, économiste principale au Congrès. Au nom des 3,3 millions de membres que compte le Congrès, nous vous remercions de l'occasion que vous nous accordez d'exprimer notre point de vue.

Le Congrès du travail du Canada rassemble des travailleurs de presque tous les secteurs de l'économie canadienne, de toutes les professions et de toutes les parties du pays. Jeune travailleuse moi-même, je fais partie des plus de 876 000 jeunes syndiqués que compte aujourd'hui le Canada. J'entends régulièrement parler par les jeunes de mon âge, syndiqués et non syndiqués, des nombreux obstacles qu'ils doivent surmonter sur le marché actuel du travail. Les récessions sont toujours plus cruelles pour les jeunes

travailleurs, mais, près de 5 ans après la dernière, il n'y a toujours pas de rétablissement en vue pour eux.

La comparaison des taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans à celui des travailleurs de 25 à 54 ans donne une idée de comment se portent les jeunes travailleurs. En 2012, leur taux de chômage était 2,4 fois plus élevé que celui des travailleurs d'âge moyen, le maximum observé depuis que des données comparables ont été publiées pour la première fois en 1976.

En 2010, le taux de chômage chez les jeunes autochtones était de 21,1 %. Ce sont les données les plus récentes que nous ayons pu trouver. C'est 6,5 points de pourcentage de plus que dans la population non autochtone. Les travailleurs racialisés et les nouveaux arrivants doivent aussi surmonter des obstacles plus grands à leur participation au marché du travail, mais il est difficile de connaître exactement le sort de ce groupe, les données étant rares et peu dignes de confiance.

Entre octobre 2008 et janvier 2014, le nombre des 15 à 29 ans au chômage a augmenté de 100 000, pour atteindre maintenant 540 000. Fait plus étonnant encore, plus de 350 000 jeunes travailleurs ont cependant quitté le marché du travail, pendant cette période, pour retourner à l'école ou acquérir des compétences, parce qu'ils étaient découragés ou pour travailler sans salaire en attendant. On estime que le nombre annuel de stagiaires non payés se situe entre 150 000 et 300 000, ce qui constitue une difficulté professionnelle qu'aucune autre génération de travailleurs, avant, n'a dû affronter.

Mais le chômage n'est pas le seul problème à régler. Le tiers des jeunes travailleurs sont employés à temps partiel et beaucoup occupent un emploi peu rémunéré, temporaire ou autrement précaire, surtout dans la vente au détail et les services, où l'emploi est notoirement précaire. De trop nombreux jeunes travailleurs sont sous-employés. Ils sont soit incapables d'obtenir suffisamment d'heures de travail ou ils font partie de la frange de la population active qu'on a oubliée. Nous calculons que le taux de sous-emploi chez les jeunes travailleurs de 15 à 24 ans a été de 27,7 % en 2013. C'est considérable. Cela signifie que plus du quart des jeunes travailleurs souffrent en ce moment-même de cette situation, et c'est un taux sensiblement plus élevé que seulement le taux de chômage.

Cela présente un problème de taille pour la génération à venir de travailleurs, puisque le chômage et le sous-emploi persistants ou prolongés conduisent à ce que nous appelons une stigmatisation, c'est-à-dire, essentiellement, qu'il est très difficile de retrouver les salaires et les possibilités qu'aurait offerts le marché du travail si ces accidents de parcours n'étaient pas survenus. D'après le FMI, le chômage élevé chez les jeunes contribue à l'inégalité croissante des revenus dans les pays développés tels que le Canada et la pénalité salariale subie par les jeunes chômeurs peut atteindre 20 % par rapport aux travailleurs du même âge qui ont la chance de trouver un emploi. Cette pénalité peut faire sentir ses effets pendant 20 ans. Les effets de la stigmatisation ne se limitent pas aux salaires puisqu'ils aboutissent à l'exclusion sociale et à des effets sur la santé.

Au Canada, le professeur Philip Oreopoulos de l'Université de Toronto a estimé que les salaires au premier échelon des diplômés embauchés pendant une récession sont inférieurs de 10 à 15 %. Plus la reprise économique se fait attendre, plus le rattrapage prend du temps. Les Services économiques TD estiment que ce phénomène coûte au moins 1,3 % au PIB du Canada.

Les stages payés annoncés dans le dernier budget fédéral ne toucheront, tout au plus, que 2 500 personnes par année, c'est-à-dire moins de 0,5 % des jeunes chômeurs. Cette mesure ne répond qu'à une fraction des besoins et, surtout, elle ne répond pas au besoin d'un travail permanent à long terme pour les jeunes.

Pour compléter ce portrait lugubre, les jeunes travailleurs échappent aussi aux mailles de notre filet de sécurité sociale. En 2013, seulement 18 % et 8 %, respectivement, des jeunes chômeurs et chômeuses ont pu être admissibles à l'assurance-emploi. Les conditions rigoureuses d'admissibilité des nouveaux embauchés excluent les jeunes de l'assurance-emploi. Comme beaucoup de mesures d'aide à la formation ne sont offertes qu'aux travailleurs admissibles à l'assurance-emploi, cette exclusion des jeunes les prive aussi de précieux moyens d'aide à la formation.

• (1605)

Les compressions récentes subies par le financement des ententes sur le marché du travail, grâce auquel on aide à la formation des travailleurs non admissibles à l'assurance-emploi aggrave d'autant ce problème.

D'après nous, il faut s'attaquer de trois manières au chômage chez les jeunes. Il faut d'abord lier une stratégie de l'emploi à une stratégie de la formation pour donner aux jeunes travailleurs la possibilité, pendant leur cheminement de carrière, d'accéder à de bons emplois, c'est-à-dire convenablement rémunérés, permanents et permettant de contribuer à un fonds de retraite.

Ensuite, il faut une libre circulation de l'information sur le marché du travail entre l'État, les employeurs et les établissements d'enseignement, pour autoriser un choix éclairé, par les jeunes, des matières et des domaines et la prestation de bons conseils par les établissements.

Enfin, nous devons renforcer les mesures de protection sociale pour assurer aux jeunes travailleurs l'égalité d'accès à l'assurance-emploi et aux soins de santé, ainsi qu'à un bon régime de retraite du Canada et à un bon régime de sécurité de la vieillesse, quand ils prendront leur retraite.

On entend beaucoup de déclarations, dernièrement, sur les jeunes travailleurs: qu'ils sont laissés pour compte, qu'ils appartiennent à la dernière génération. Mais, en vérité, ils ont beaucoup à apporter à notre économie et nous devons nous assurer de leur en donner la chance.

Merci.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci, madame Huziak.

Passons maintenant à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs.

Madame Josephs, vous disposez de cinq minutes.

Mme Marsha Josephs (directrice, Relations gouvernementales, Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs): Merci.

Bonjour à tous. Merci de l'occasion que vous nous offrez de comparaître devant votre comité pour discuter de l'emploi chez les jeunes au Canada. Notre fondation est un organisme national sans but lucratif, créé en 1996 pour aider les jeunes entrepreneurs canadiens à se lancer en affaires et à connaître la réussite.

Nous avons fait nos preuves pour la croissance économique en appuyant et en encourageant les nouveaux entrepreneurs canadiens dans la création, la construction et la conservation de leurs entreprises et dans le développement de compétences qui les aideront, peu importe le cheminement de carrière qu'ils choisiront. Nous offrons aux jeunes entrepreneurs de 18 à 39 ans des conseils

avant le lancement de leur entreprise, des ressources pour leur entreprise, le financement des entreprises en démarrage et des services de mentorat, pour les aider à se lancer en affaires et à mener des entreprises qui réussiront. Nous avons sept bureaux régionaux, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans le Canada atlantique, et nous travaillons avec de jeunes entrepreneurs et plus de 200 partenaires communautaires dans plus de 1 400 communautés de partout au Canada.

Depuis nos débuts, nous avons fait profiter 6 300 entrepreneurs canadiens de notre investissement et mobilisé plus de 3 000 mentors bénévoles pour les aider. Les entreprises que les jeunes entrepreneurs ont lancées ont permis de créer 25 991 emplois et de produire plus de 184 millions de dollars de revenus fiscaux. Le gouvernement fédéral a été un partenaire important de cet investissement et nous nous réjouissons que le budget de 2013 ait engagé 18 millions sur deux ans pour que nous aidions plus de jeunes entrepreneurs à réaliser leur rêve de lancer leur propre entreprise, grâce au financement, au mentorat et aux ressources mises à la disposition de leurs entreprises.

Nous collaborons aussi activement avec nos sociétés partenaires pour qu'elles contribuent et aident à la croissance et à l'appui des jeunes entrepreneurs de partout au Canada. Nous observons une augmentation du nombre d'entrepreneurs que nous aidons, mais, actuellement, nous aidons environ 2 à 3 % de tout le marché qu'ils représentent. Nous avons élargi récemment notre offre de services aux associations sans but lucratif et aux étudiants qui sont dans la dernière année de leurs études.

Le chômage chez les jeunes présente un problème énorme. Il se maintient autour de 15 à 16 %, deux fois la moyenne nationale. D'après un rapport récent des Services économiques TD, il faut s'attendre à ce qu'il cause des pertes de revenus de 10,7 milliards de dollars. Le Canada devra aussi affronter une difficulté énorme, du fait du départ prévu à la retraite de 66 % des propriétaires de petites entreprises d'ici 2016, d'après la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

L'esprit d'entreprise aide les jeunes à se trouver du travail utile et, aussi, à réaliser leurs rêves, à ainsi créer des emplois pour eux-mêmes et d'autres et à produire, au profit d'un État prospère, les revenus dont nous avons besoin pour répondre à d'autres besoins sociaux.

Depuis le 22 janvier dernier, nous avons organisé 10 tables rondes d'un bout à l'autre du pays. L'initiative *Action Entrepreneurship: Growing Young Enterprise* est une initiative entrepreneuriale qui met en relation de jeunes entrepreneurs avec des services de l'État, des organisations sans but lucratif, des universités, des dirigeants d'entreprise, des décideurs et d'autres joueurs du milieu. À peu près la moitié de l'assistance est constituée de jeunes entrepreneurs qui se réunissent pour discuter de possibilités prometteuses et d'actions collectives pour mieux appuyer l'esprit d'entreprise chez les jeunes au Canada.

Certaines des difficultés dont nous avons entendu parler comprennent le fait de ne pas être sensibilisé suffisamment tôt à la viabilité de l'option de carrière que représente l'entrepreneuriat, l'incompétence financière et l'accès difficile au financement des entreprises en démarrage.

Certaines des solutions possibles dont nous avons entendu parler sont les suivantes: emploi, par les éducateurs, de méthodes expérientielles comme l'alternance études-travail, mais axée sur l'entrepreneuriat; enseignement de compétences financières, parmi celles qui sont nécessaires à la vie courante, à un plus jeune âge, de la maternelle à la 12^e année; création et promotion, par le gouvernement fédéral, d'un guichet national unique ou une autre forme de ressource centralisée et conviviale pour les entrepreneurs.

Ce n'est qu'un aperçu de ce que nous avons entendu. Nous prévoyons aussi organiser une table ronde à Yellowknife, en avril. Les constatations découlant de chaque table ronde serviront à élaborer un plan d'action qui privilégiera les problèmes et intégrera des mesures concrètes, pour chaque groupe de parties prenantes, pour collectivement renforcer l'entrepreneuriat chez les jeunes. Le plan d'action sera présenté et arrêté à un sommet national qui aura lieu à Toronto les 13 et 14 mai 2014.

Nous sommes un membre fondateur de l'alliance mondiale des jeunes entrepreneurs du G-20 et hôte canadien de la semaine mondiale de l'esprit d'entreprise. Cette année, l'objectif du sommet de cette alliance est d'élaborer une stratégie mondiale pour réduire le chômage chez les jeunes à moins de 10 % d'ici 2020 et d'inculquer chez les jeunes l'esprit d'entreprise comme solution mondiale au chômage qui les touche.

• (1610)

Les petites entreprises représentent 98 % de l'économie canadienne, et les jeunes entrepreneurs sont des créateurs d'emplois et des agents incontournables du renforcement de notre économie. Il y a des raisons d'espérer, puisque des rapports disent que les *echo-boomers* sont maintenant deux fois plus susceptibles de créer leur propre entreprise.

Nous sommes heureux de constater que le gouvernement a reconnu l'effet positif qu'exerce notre fondation en aidant les jeunes entrepreneurs et nous sommes déterminés à poursuivre sur cette lancée.

Merci.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci, madame Josephs.

Merci à tous les témoins.

Entamons maintenant la période de questions.

Monsieur Rankin, les cinq premières minutes vous appartiennent.

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Merci, madame la présidente.

Bienvenue à tous les témoins.

C'est la première séance que le comité consacre à la question du chômage chez les jeunes Canadiens. Merci d'avoir très bien préparé le terrain pour nous.

Comme je ne dispose que de cinq minutes, c'est peu pour ce sujet important, je vous prie de me pardonner d'avance mes interruptions.

Ma première question est pour M. McGovern, du ministère de l'Emploi et du Développement social.

D'après le rapport de l'OCDE intitulé *OECD Skills Outlook 2013*, en 2012, plus de 25 % des travailleurs canadiens occupaient un emploi qui exigeait des compétences inférieures à leur niveau de qualification professionnelle. Le Canada est ainsi l'un des pays les plus touchés par ce problème de surqualification: les travailleurs sont scandaleusement surqualifiés pour leur domaine. Le rapport dit notamment que les jeunes sont bien plus susceptibles d'être surqualifiés pour leur emploi et que le Canada est l'un des pays de

l'OCDE où la surqualification cause le plus important gaspillage de capital humain.

Pouvons-nous dire que les programmes dont vous avez parlé sont efficaces si, d'après les normes de l'OCDE, nous sommes encore si mal classés?

M. David McGovern: Il importe de reconnaître l'existence d'un certain degré de sous-emploi, particulièrement après une récession. Il y aura toujours une apparence de sous-emploi sur le marché du travail. Il faut souvent du temps, aux jeunes en particulier, pour trouver un emploi qui correspond à leur scolarisation. Pour des raisons personnelles, les jeunes peuvent choisir des emplois qui n'y correspondent pas. Les jeunes peuvent immédiatement être mieux rémunérés dans un emploi qui exige moins d'instruction.

À noter aussi que, d'après les prévisions, la croissance de l'emploi touche surtout les emplois de travailleurs qualifiés qui, d'habitude, exigent des études postsecondaires, ce qui signifie que les jeunes devraient être incités à aller au collège et à l'université.

Je tiens aussi, cependant, à citer d'autres chiffres de l'OCDE. D'après la plupart des indicateurs du marché du travail, les jeunes Canadiens se comparent très bien à leurs semblables des autres pays de l'OCDE. Ainsi, et nos collègues de Statistique Canada l'ont aussi en partie souligné, en 2012, 14,3 % des jeunes canadiens de 15 à 24 ans et 6,9 % des Canadiens de 25 à 34 ans étaient sans emploi, contre 16,3 % et 9,1 %, respectivement, en moyenne, des mêmes groupes d'âge dans les pays de l'OCDE.

• (1615)

M. Murray Rankin: Non, je vois, mais je n'arrive pas à concilier, dans mon esprit, votre déclaration, si elle est juste, et le fait que nous sommes les premiers gaspilleurs de capital humain, parmi les pays de l'OCDE, en raison de la surqualification.

M. David McGovern: Il faut aussi noter que, dans la dernière année, l'OCDE a publié une série de documents importants, une enquête appelée Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, ou PIAAC, l'*Outlook* que vous avez cité et d'autres. Ce n'est donc qu'un seul élément d'information parmi cette masse de gros rapports... Je ne connais pas tout le contexte.

M. Murray Rankin: Eh bien, cela ne me dit certainement pas que le Canada se classe très bien, mais je n'ai pas le temps de poursuivre.

Puis-je questionner Statistique Canada? Est-ce que j'en ai le temps?

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Il vous reste une minute.

M. Murray Rankin: Excellent.

Est-ce que Statistique Canada publie régulièrement des données sur la concordance entre le niveau de compétence des travailleurs et celui qui est exigé par leur emploi. Je parle du problème de surqualification. Pouvez-vous donner une réponse détaillée?

Mme Alison Hale: En fait, faute de temps — et nous aimons excessivement parler statistiques — je n'ai pas pu mentionner que, en avril, nous produisons une étude sur la surqualification des diplômés universitaires récents au Canada. Nous verrons à la communiquer au comité, dès sa publication. C'est une étude que nous répétons périodiquement dans le cadre de notre analyse.

M. Murray Rankin: Mon temps est-il écoulé?

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Il vous reste à peu près 25 secondes.

M. Murray Rankin: Voyons quelques passages du rapport de Statistique Canada qui m'ont vraiment perturbé, peut-être parce que je ne comprends pas. J'aimerais qu'on m'éclaire. Aux pages 9 et 10, on constate un écart si énorme entre le salaire des femmes et des hommes que je ne peux pas me l'expliquer.

Cet écart, de 5 \$ en moyenne, est-il juste? Ou bien est-ce que je commets une erreur de lecture?

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Allez-y, mais soyez très bref, s'il vous plaît.

M. René Morissette: Pour commencer, la situation est bien décrite. Habituellement, cependant, pour les écarts de salaires entre les hommes et les femmes, nous faisons une normalisation pour le type d'emplois, entre autres choses, que chaque sexe occupe. Mais, pour ces graphiques, nous ne l'avons pas faite. Une partie de l'écart continue de dépendre du fait que les jeunes femmes sont moins nombreuses à occuper un emploi rémunérateur que les hommes, et cela a un effet. La normalisation en aurait tenu compte et elle aurait certainement réduit l'écart entre les sexes. C'est un premier facteur.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci, monsieur Rankin.

Monsieur Saxton, vous disposez de cinq minutes.

M. Andrew Saxton (North Vancouver, PCC): Merci, madame la présidente.

Mes remerciements aussi au témoin d'être ici pour le début de cette étude très importante.

Je tiens à dire, dès le départ, que notre gouvernement prend énormément au sérieux le problème de l'emploi chez les jeunes. C'est pourquoi nous avons pris des mesures importantes pour aider les jeunes Canadiens à obtenir une formation utile et à trouver un emploi valable. En fait, deux millions de jeunes Canadiens ont profité des programmes de notre gouvernement depuis 2006, grâce auxquels le Canada connaît l'un des taux de chômage les plus faibles parmi les pays du G7.

Cependant, nous reconnaissons aussi que tant que des jeunes sont en quête d'un emploi, notre tâche n'est pas terminée. C'est pourquoi, dans le dernier budget, celui de 2014, nous avons consacré plus de 55 millions de dollars aux stages et plus de 40 millions à l'aide aux jeunes entrepreneurs pour qu'ils profitent du mentorat, de l'appui financier, des conseils en gestion d'entreprise et de l'espace de développement dont ils ont besoin pour faire germer leurs idées et leurs jeunes entreprises.

Ma première question s'adresse à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs. Madame Josephs, votre organisation fait du bon travail dans le développement des compétences des jeunes entrepreneurs. Quelle est l'importance de l'appui de notre gouvernement aux jeunes entrepreneurs?

•(1620)

Mme Marsha Josephs: Son appui est absolument important. Nous savons que les jeunes entrepreneurs contribuent à renforcer

notre économie. Ils créent des emplois pour eux-mêmes et pour les autres. Sans l'appui du gouvernement, nous devrions nous débattre pour aider davantage les jeunes entrepreneurs à réaliser leur rêve de se lancer en affaires. Nous sommes très reconnaissants de la prévoyance dont le gouvernement a fait preuve en s'engageant à continuer à aider la Fondation pour que, à son tour, elle aide plus de jeunes entrepreneurs de partout au Canada.

M. Andrew Saxton: Comment pouvons-nous encourager plus de jeunes Canadiens à devenir entrepreneurs et créateurs d'emplois?

Mme Marsha Josephs: D'après les discussions que nous avons tenues en table ronde, nous avons clairement entendu que les jeunes ne sont informés de l'entrepreneuriat que très tard au cours de leurs études. Ils aimeraient qu'on inclue, de la maternelle à la 12^e année, le mode de pensée entrepreneurial et la possibilité de participer à des programmes qui font alterner les études avec des stages en milieu de travail.

Nous pouvons tous nous demander comment contribuer à inculquer les vertus de l'entrepreneuriat aux très jeunes enfants, pour qu'ils acquièrent les bonnes compétences telles que la compétence financière, dont on a signalé la carence chez nos jeunes. Nous pouvons tous collaborer dans une foule de domaines pour aider les jeunes à voir dans l'entrepreneuriat une possibilité viable de carrière.

M. Andrew Saxton: Merci beaucoup.

Mes prochaines questions s'adressent au ministère de l'Emploi et du Développement social.

Tout dernièrement, notre gouvernement a conclu avec les provinces et les territoires une entente sur la Subvention canadienne pour l'emploi. Quelles sont les répercussions de cette nouvelle subvention sur les jeunes à la recherche d'un emploi?

M. John Atherton (directeur général, Programme d'emploi et partenariat, ministère de l'Emploi et du Développement social): La Subvention canadienne pour l'emploi aura une importance capitale pour les jeunes. Elle aide à résoudre certains des problèmes soulevés par l'intervenant précédent au sujet de la correspondance entre les compétences et les talents dans l'économie et les besoins des employeurs. En soi, elle fournira aux employeurs la possibilité de se transformer pour aller chercher, avec leurs propres fonds, dans le système d'emploi, un candidat choisi et choisir la formation dont il a besoin.

J'ai l'impression qu'on offre aux jeunes une occasion extraordinaire, parce qu'un lien direct les unira à un employeur et qu'ils pourront saisir une occasion qui, sans la Subvention canadienne pour l'emploi, aurait été insaisissable et qui, pour commencer, très probablement, ne leur aurait pas été offerte. Cela fait partie des mesures qui, notre ministre l'espère, transformeront le marché du travail et mettront en contact non seulement les jeunes mais tous les Canadiens avec des emplois réels tout en leur assurant la formation dont ils ont besoin.

M. Andrew Saxton: Merci.

Autre question, pour le ministère de l'Emploi et du Développement social: nous avons beaucoup entendu parler de l'importance croissante des programmes d'apprentissage. Nous avons entendu parler de pays européens, comme l'Allemagne, qui sont dotés de programmes d'apprentissage bien établis. En fait, nous reconnaissons, ici, au Canada, que c'est une initiative importante aussi, et c'est pourquoi nous avons beaucoup investi dans les programmes d'apprentissage, rien que cette année. Dans le Plan d'action économique de 2014, nous avons proposé le prêt canadien aux apprentis pour les métiers désignés Sceau rouge avec un accès à plus de 100 millions de dollars de prêts sans intérêt chaque année. D'après vous, quels en seront les effets sur la pénurie de qualifications et le chômage des jeunes au Canada?

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Monsieur Saxton, votre temps est écoulé. Une réponse très courte, s'il vous plaît.

M. David McGovern: C'est une question complexe.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Répondez-y brièvement, puis nous y reviendront dans une prochaine série de questions.

M. David McGovern: Je pense que le gouvernement a manifesté son appui au système d'apprentissage en annonçant un certain nombre de nouvelles mesures dans les budgets récents.

Je ne peux pas vraiment rendre justice à...

•(1625)

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Nous y reviendrons.

Merci, monsieur Saxton.

[Français]

Monsieur Dubourg, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes.

M. Emmanuel Dubourg (Bourassa, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je voudrais tout d'abord commencer par souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je vous remercie d'être ici pour nous aider dans l'étude que nous sommes en train de faire.

Ma première question s'adresse à M. McGovern.

J'ai passé en revue les programmes du ministère de l'Emploi et du Développement social. Il y en a beaucoup. Il y a la Subvention incitative aux apprentis, la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti, les prêts sans intérêt aux apprentis, le projet pilote Souplesse et innovation dans la formation technique des apprentis, les prêts et bourses, la Stratégie emploi jeunesse, les programmes Connexion compétences et Emplois d'été Canada, et j'en passe.

Je me pose la question suivante. N'y a-t-il pas une redondance dans ces programmes et, surtout, y a-t-il une confusion chez les jeunes et les employeurs qui doivent s'y retrouver dans tous ces programmes?

M. David McGovern: Je vous remercie de votre question. Je vais répondre en anglais.

M. Emmanuel Dubourg: D'accord.

[Traduction]

M. David McGovern: Le gouvernement comprend que son appui aux jeunes dans leur passage vers l'emploi est essentiel à la croissance économique du Canada et à sa prospérité à long terme. Je pense, comme je l'ai noté dans ma déclaration préliminaire, que la stratégie d'emploi pour les jeunes est la principale initiative fédérale visant à aider les jeunes dans leur passage de l'école au milieu de travail et à améliorer leur employabilité. À la faveur du Programme

de compétences des jeunes en entrepreneuriat, le gouvernement investit plus de 330 millions de dollars par année pour aider les jeunes de 15 à 30 ans à obtenir l'information et à acquérir les compétences et l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour réussir le passage vers le milieu de travail.

Notre ministère pilote aussi une initiative horizontale qui touche 10 autres ministères et organismes fédéraux avec qui nous travaillons en partenariat.

Ensuite, le programme dont je viens de parler offre trois mesures fondamentales: Connexion compétences, qui aide les jeunes gravement entravés dans leur accès à l'emploi à acquérir des compétences de base pour augmenter leur employabilité et de l'expérience de travail pour les aider à se retrouver sur le marché du travail ou à retourner à l'école; Objectif carrière, qui aide à augmenter le bassin de jeunes hautement qualifiés en leur donnant l'information, les compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées dans le choix de leur carrière; enfin, Expérience emploi été, qui verse des subventions aux employeurs pour créer des emplois d'été.

M. Emmanuel Dubourg: Merci, monsieur McGovern.

Je n'ai que cinq minutes et j'ai d'autres questions à poser.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): En fait, il vous reste deux minutes.

M. Emmanuel Dubourg: Deux minutes. Je n'ai pas 25 minutes? D'accord.

[Français]

Je représente un comté de Montréal, soit le comté de Bourassa, qui est très multiculturel. J'aimerais savoir ce que votre ministère fait pour aider les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les minorités visibles à trouver un emploi. On sait que le taux de chômage est très élevé pour ces groupes qui sont moins présents sur le marché du travail.

M. David McGovern: Je vous remercie de la question.

Je vais diviser ma réponse en deux parties.

[Traduction]

Nous savons que le taux d'emploi chez les jeunes varie énormément d'une province à l'autre. Vous avez entendu Statistique Canada. Nous savons aussi qu'il existe des différences entre les jeunes ruraux et les jeunes citadins, ou ceux des régions fortement urbanisées comme celles que vous avez décrites à Montréal. Il existe aussi des différences entre différentes cohortes d'Autochtones, de nouveaux immigrants, de pupilles de l'État. Avec nos programmes, nous essayons de cibler les besoins particuliers de ces populations.

John, peut-être pourriez-vous simplement ajouter une petite remarque sur Connexion compétences.

M. John Atherton: Volontiers. Dans les communautés comme celles dont vous parlez, du centre-ville de Montréal, ce programme est fondamentalement important parce qu'il est axé sur des projets, une gamme complète d'appuis, un menu, si vous voulez. Quand on l'a conçu et mis en place, il y a quelques années, c'était une notion d'avant-garde et, aujourd'hui, dans mes déplacements dans le monde, à cause de mon travail à l'OCDE, je trouve encore des pays qui cherchent à adopter une approche axée sur les projets. En fait, « Connexion compétences » est un nom qui recouvre des centaines de petits programmes personnalisés pour les communautés, et je suis sûr que, en votre qualité de député dans cette région, vous pouvez voir ces programmes à l'oeuvre.

Chaque année, nous aidons plus de 11 000 jeunes défavorisés grâce à ce programme, des jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Nos résultats sont excellents: 5 700 ont trouvé un emploi, et 1 700 autres sont retournés à l'école.

• (1630)

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci, monsieur Atherton.

[Français]

Merci, monsieur Dubourg. Une période de questions de cinq minutes passe vite.

[Traduction]

Monsieur Keddy, vous avez la parole, pendant cinq minutes.

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Merci, madame la présidente.

Bienvenue à nos témoins. Notre discussion est très intéressante, très importante et elle arrive à point nommé.

D'abord, j'ai quelques questions à poser à Statistique Canada. D'après les chiffres, le taux de chômage n'est peut-être pas aussi pire que nous l'entendons dire parfois. En même temps, nous nous accordons tous à dire que, peu importe, il est probablement inacceptable. La question donc demeure: qu'est-ce que nous, législateurs et parlementaires, faisons pour le combattre et comment, à cette fin, collaborons-nous avec vous, le Congrès du travail du Canada ou les administrations publiques du pays.

Éclairiez-moi sur un point. Votre graphique de la page 4 dit que, en moyenne, les périodes de chômage des jeunes sont plus courtes, mais je m'attendrais à ce que cela s'explique parce que, la plupart du temps, ils seraient à l'école. Est-ce l'explication trouvée par Statistique Canada?

M. René Morissette: L'affirmation est vraie même pour les jeunes qui ne sont plus aux études. Vous avez raison, mais vous constaterez le même phénomène chez les étudiants qui ne sont pas à temps plein.

M. Gerald Keddy: Merci.

Madame Josephs, vous avez dit, au sujet de l'entrepreneuriat, que ce devrait être une matière de la maternelle à la 12^e année. C'est l'affirmation la plus brillante que j'ai entendue aujourd'hui. Bravo!

Je ne veux pas dire par là que les observations des autres n'étaient pas importantes; voyons voir cette observation.

Cela m'énerve énormément d'entendre parler de chômage et de sous-emploi chez les jeunes, parce que j'ai grandi en milieu rural en Nouvelle-Écosse où on s'attendait à ce que tout le monde travaille et où tout le monde, effectivement, se trouvait un emploi, parce qu'il fallait vivre.

En Nouvelle-Écosse, un nouveau programme entre le réseau de collèges communautaires et les universités a compris vos propos sur l'entrepreneuriat et il permet aux personnes qui veulent exercer un métier spécialisé d'y consacrer deux ans pour entreprendre un apprentissage ou pour y travailler. Ces deux années compteront pour deux années dans l'obtention d'un grade de premier cycle s'ils décident de retourner à l'université. Je soupçonne que d'autres provinces ont des programmes semblables. Ce programme existe depuis un certain temps et il a été formidable pour les étudiants. Ils s'y sont inscrits, ils ont acquis des compétences dans le réseau des collèges communautaires qui leur permettent de travailler à un bon salaire et de poursuivre dans cette profession s'ils le veulent bien. Cependant, s'ils veulent retourner à l'université pour obtenir un grade de premier cycle, ils ont déjà deux années leur crédit.

Est-ce une mesure que vous avez préconisée? Est-ce que vous en faites le suivi? Dans quelle mesure est-elle appliquée au pays?

Mme Marsha Josephs: Oui, nous connaissons ce programme. En fait, la Fondation a introduit l'entrepreneuriat dans l'initiative des métiers spécialisés que nous avons lancée au Manitoba et en Saskatchewan. Nous y avons aidé les journaliers qui sont dans ces métiers à apprendre des compétences entrepreneuriales. Ils apprennent les bases du lancement de sa propre entreprise, de même que les compétences entrepreneuriales qui les aideront à être de meilleurs employés.

• (1635)

M. Gerald Keddy: Merci. Il ne me reste qu'une minute et vous devez m'excuser pour l'interruption, mais je voudrais que vous vous lanciez la première.

Ma prochaine question porte sur les travailleurs surqualifiés, particulièrement en éducation. Je pense que nous avons commis une grave erreur en ne mettant pas, comme vous le préconisiez, la formation en entrepreneuriat et en compétences entrepreneuriales au programme de la maternelle à la 12^e année, et en ne convaincant pas les jeunes que, au sortir de l'école, ils doivent aller sur le marché du travail et que, pour cela, ils ont besoin de compétences. Il y en a, nous les connaissons tous, qui sont étudiants permanents, qui ont des maîtrises et qui, bien sûr, ne sont pas suffisamment qualifiés, mais ils n'auraient jamais dû entreprendre une maîtrise dans un domaine sans débouchés. Comment combattre ce phénomène?

Je sais que mon temps est presque écoulé, mais c'est une question importante.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): En fait, vous n'avez plus de temps, alors je vous prierais de répondre brièvement.

Mme Marsha Josephs: La formation en entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences doivent commencer plus tôt. Ils doivent être intégrés dès les premières années et se poursuivre par la suite. Nombreux sont les entrepreneurs qui nous disent que le concept d'entrepreneuriat aurait dû leur être présenté bien plus tôt, car ce n'est qu'après avoir été sur le marché du travail et réalisé qu'ils n'aimaient pas leur emploi qu'ils ont compris qu'ils auraient pu faire quelque chose avec leur brillante idée.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci.

Merci, monsieur Keddy.

[Français]

Monsieur Dubé, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes.

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Merci, madame la présidente.

Je vais donc procéder rapidement.

[Traduction]

D'entrée de jeu, en ce qui concerne les données de Statistique Canada, je crois qu'il faut préciser que lorsque nous nous comparons à la moyenne de l'OCDE, nous nous comparons aussi à des pays qui se situent bien en dessous de la moyenne, comme la Grèce, l'Espagne et l'Italie. J'estime qu'il faudrait fixer la barre un peu plus haut pour nous au Canada.

À cet égard, j'aimerais rapidement vous lire une citation tirée de l'étude des Services économiques TD dont a parlé plus tôt un de nos témoins — je suis désolé, je ne me souviens plus de qui il s'agit. Cela se lit comme suit:

On estime qu'une augmentation du taux de chômage d'un pour cent amène une perte initiale de salaire de 6 à 7 % et qu'il peut falloir de 10 à 15 ans pour remédier à cet écart.

Quand on est dans la vingtaine — et je le sais parce que ces gens sont mes amis et mes pairs —, c'est très long. C'est une période au cours de laquelle les gens n'achètent pas de maison et ne fondent pas de famille, ce qui fait en sorte qu'on ne construit pas d'école et qu'on n'ouvre pas de commerce dans ces collectivités.

C'est dans cet esprit que je vais adresser ma question à nos amis du CTC. Vous avez indiqué que ce n'était pas uniquement une affaire de chiffres. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Mme Angella MacEwen (économiste principale, Service des politiques économiques et sociales, Congrès du travail du Canada): Nous parlons ici des chiffres qui ont déjà été recueillis par Statistique Canada, mais qui n'ont pas été publiés. Cela concerne les personnes qui travaillent à temps partiel et qui voudraient travailler davantage. On les appelle les travailleurs à temps partiel involontaires ou sous-employés. Ils sont plus de 900 000 au Canada. Cette situation est d'autant plus problématique pour les jeunes travailleurs et pour les femmes.

Il y a aussi le problème des travailleurs marginalisés. Ces personnes ne recherchent pas activement un travail, mais si on leur en proposait un, ils l'accepteraient volontiers. Il y a des gens qui sont perdus, des gens qui aimeraient participer mais qui ne le peuvent pas, et cela représente un plus grand pourcentage de la population. On constate qu'il y a un problème urgent.

M. Matthew Dubé: Merci.

[Français]

L'autre élément que je trouve un peu troublant, c'est quand on parle à cet égard du rôle des jeunes dans la croissance des communautés. Cela vient un peu rejoindre la question de mon collègue. On a beaucoup entendu parler de choisir les bons domaines. De plus, dans la présentation, on parle des provinces qui produisent du pétrole par rapport aux autres. Je suis un peu troublé à cet égard. Ne devrait-on pas trouver des circonstances où les jeunes peuvent trouver de la formation, mais ont aussi le choix pour leurs emplois? Ce que je veux dire à ce sujet, c'est que lorsqu'on parle, par exemple, de mobilité de la main-d'oeuvre, ne craint-on pas un exode des gens des régions et des gens qui vont devoir aller ailleurs, ce qui fera en sorte que cela aura un impact sur le reste de la communauté et non pas seulement sur les jeunes gens?

[Traduction]

M. John Atherton: J'aimerais revenir sur l'une des choses que vous avez dites, c'est-à-dire les jeunes qui quittent la maison pour aller étudier. Il y en a beaucoup au pays. Les collectivités aimeraient les récupérer, du moins pour l'été, afin qu'ils puissent y occuper un emploi. Cela dit, grâce au programme Emplois d'été Canada que nous offrons, nous permettons à quelque 35 000 jeunes de travailler

au sein de leur collectivité, et la plupart de ces emplois fournissent ce que je considère être des services communautaires essentiels.

Dans le cadre de...

• (1640)

M. Matthew Dubé: Je regrette de devoir vous interrompre, mais mon temps est limité.

Je m'intéresse davantage aux conséquences à long terme qu'aux emplois d'été. Si on prend, par exemple, un programme comme la Subvention canadienne pour l'emploi, dans le cadre duquel on forme la main-d'oeuvre et on pense à la création d'emplois à long terme — et non pas seulement aux emplois d'été —, on permet aux jeunes de demeurer au sein de leur collectivité. Ils vont éventuellement y acheter une maison, avoir des enfants et jouer un rôle dans l'économie. Ma question allait plus dans ce sens.

M. John Atherton: En ce qui concerne la Subvention canadienne pour l'emploi, il sera très intéressant de voir comment les provinces et les territoires innoveront relativement à sa conception. Les employeurs collaboreront avec les fournisseurs de services locaux et les mettront en contact avec les jeunes de ces collectivités afin qu'ils puissent décrocher un emploi.

Je peux comprendre votre réflexion. Je pense que ce programme, qui établit un lien entre les employeurs, les compétences dont ils ont besoin, les jeunes et les personnes sans emploi, permettra à ces gens d'obtenir un emploi plus permanent au sein de leur collectivité. C'est sans aucun doute une partie de la solution.

[Français]

M. Matthew Dubé: Il ne me reste que 30 secondes. J'aurais aimé entendre les points de vue de tous nos témoins, mais le temps est limité.

Ma dernière question s'adresse aux représentants du Congrès du travail du Canada.

Dans l'étude du Groupe financier Banque TD et dans d'autres études, on nous informe que le secteur manufacturier a été particulièrement touché au niveau de l'emploi chez les jeunes. Avez-vous un commentaire à formuler à ce sujet?

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Je vous prie de donner une réponse très brève.

[Traduction]

Mme Angella MacEwen: Je dirais que nous devons mettre en place une stratégie d'investissement dans les infrastructures. Nous avons sans aucun doute besoin d'une stratégie pour le secteur manufacturier, l'infrastructure verte et la garde d'enfants.

[Français]

M. Matthew Dubé: Je vous remercie.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci beaucoup.

[Français]

Merci, monsieur Dubé.

[Traduction]

Monsieur Allen, vous disposez de cinq minutes.

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci également à tous nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Si le temps me le permet, je vais tout d'abord adresser mes questions aux représentants du ministère de l'Emploi et du Développement social, suivis de Statistique Canada puis du Congrès du travail du Canada.

Tout d'abord, monsieur McGovern, vous nous avez dit que près de 6,2 millions de personnes entreront sur le marché du travail au cours de la prochaine décennie, pourriez-vous nous dire combien en sortiront? Comme l'a démontré notre rapport sur la situation du marché du travail au Canada, le taux de participation à la population active va diminuer, et cette diminution est attribuable aux départs. Pourriez-vous me dire le nombre de personnes qui quitteront le marché du travail?

Ensuite, j'aimerais revenir sur ce que vous avez dit à propos des compétences qui ne correspondent pas tout à fait à la demande. Je pense que nous nous entendons tous là-dessus.

En quoi nos programmes, menés de concert avec les provinces, nous permettent-ils d'apparier les compétences des chercheurs d'emplois et les besoins sur le marché du travail? Dans le budget de l'an dernier, nous avons parlé de privilégier les apprentis, par exemple, dans nos projets de logements abordables, ce qui pourrait aider la situation. Comment collaborons-nous avec les provinces à ce chapitre?

M. David McGovern: Je vais tout d'abord répondre à votre première question.

En fait, je n'ai pas sous la main le nombre de personnes qui quitteront le marché du travail, mais compte tenu du vieillissement de la population canadienne, nous pouvons nous attendre à une baisse du nombre de personnes actives sur le marché du travail et nous prévoyons que le pourcentage de la population canadienne en âge de travailler diminuera à 60,7 % en 2031, comparativement à 69,5 % en 2008.

Nous savons aussi que les trois quarts des nouveaux arrivants sur le marché du travail au cours de la prochaine décennie seront des sortants scolaires, c'est-à-dire des jeunes. De plus, deux débouchés sur trois seront dans des domaines hautement spécialisés, qui nécessitent habituellement des études postsecondaires. Nous pouvons assurer un suivi et obtenir le nombre de sortants scolaires.

Pour répondre à votre deuxième question...

M. Mike Allen: Merci.

Si vous pouviez être aussi bref pour cette question que pour la précédente, ce serait formidable. Il ne me reste que deux minutes et demie.

M. David McGovern: J'aimerais notamment parler des renseignements dont nous disposons sur le marché du travail.

Le gouvernement s'est engagé à prendre certaines mesures dans les derniers budgets, et ces mesures ont une incidence importante sur les choix que font nos jeunes. Les études démontrent qu'il y a plusieurs facteurs qui influent la prise de décisions chez les jeunes. Nous savons que l'information joue un rôle essentiel dans leur choix d'avenir, à savoir s'ils entreprendront des études postsecondaires ou s'ils s'orienteront vers une carrière ou un métier.

Nous savons que les parents sont une importante source d'information et qu'ils ont une grande influence sur les décisions que prennent les jeunes.

Les divers sous-groupes de jeunes ont différentes approches pour décider de leur choix de carrière, peu importe qu'ils suivent un programme d'apprentissage ou qu'ils fassent des études postsecondaires.

Combien de temps me reste-t-il?

• (1645)

M. Mike Allen: Je dirais qu'il reste une minute et demie.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Vous avez presque deux minutes.

M. Mike Allen: Pourriez-vous répondre brièvement? Je pourrais passer immédiatement aux représentants du CTC.

M. David McGovern: Je voulais parler des diverses initiatives que le gouvernement fédéral a mises en place afin d'informer les jeunes.

Nous avons le site Web Travailler au Canada sur lequel nous pouvons trouver des rapports personnalisés qui regroupent des offres d'emploi, des profils professionnels, des renseignements et des prévisions sur le marché du travail. Le site Web est constamment mis à jour. Nous savons qu'il est largement utilisé par les étudiants, les parents et les orienteurs qui veulent obtenir de l'information sur les professions.

Nous avons également un autre site Web, Guichet emplois, sur lequel les employeurs peuvent afficher des possibilités d'emploi, ce qui permet aux chercheurs d'emploi et aux travailleurs de savoir ce qui s'offre à eux sur le marché.

Nous avons un site Web destiné aux jeunes qui contient des renseignements ciblés.

Nous avons aussi Alerte-Emploi, qui est assez récent, et qui nous permet d'envoyer les avis d'emplois vacants directement aux intéressés.

Comme on l'a annoncé dans le plus récent budget, le plan d'action économique de 2014, nous travaillons à l'élaboration d'un service de jumelage d'emplois qui, une fois bien établi, permettra d'appareiller les chercheurs d'emploi et les emplois disponibles dans leur région.

M. Mike Allen: D'accord. Merci.

Je vais maintenant m'adresser très rapidement aux représentants du CTC. J'ai eu une bonne discussion avec le directeur du collège communautaire au Nouveau-Brunswick, et je les ai en quelque sorte sermonnés au sujet de la nécessité de dire aux jeunes quelles sont les véritables attentes liées aux métiers. Certains pensent qu'ils n'ont pas besoin de se déplacer lorsqu'ils pratiquent un métier, mais ce n'est pas le cas.

Pourrais-je savoir ce que le CTC fait précisément pour sensibiliser les jeunes à la réalité des métiers et à la possibilité qu'ils aient à se déplacer partout au Canada dans le cadre de divers projets?

Mme Amy Huziak: La mobilité d'emploi est une question très importante, parce que nous devons aussi reconnaître que, dans une large mesure, elle est un privilège. Si vous êtes contraints de partir loin de chez-vous et de quitter votre famille, vos jeunes enfants, c'est une décision qui est très difficile à prendre, parfois impossible, dans certains cas.

Nous devons examiner d'autres programmes susceptibles de faciliter cette mobilité chez les jeunes travailleurs. Par exemple, comme ma collègue l'a mentionné, une stratégie nationale de garde d'enfants contribuerait grandement à améliorer l'accès aux métiers pour les jeunes hommes et les jeunes femmes.

Je crois que nous n'avons plus de temps.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci.

J'encouragerais les députés à ne pas poser des questions trop longues, car les témoins n'ont pas le temps de répondre.

Merci, monsieur Allen.

Monsieur Van Kesteren, vous disposez de cinq minutes.

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC): Merci, madame la présidente.

Vous avez fait d'excellents témoignages. J'avais un patron à l'époque qui disait toujours que les chiffres parlent d'eux-mêmes. J'aimerais prendre tout le temps qui m'est alloué pour discuter des chiffres.

L'une des choses qui m'a frappé, c'est lorsque M. Dubé a parlé de la moyenne de l'OCDE. Je pense qu'il a raison; lorsque l'on prend la moyenne nationale, il existe tout de même des écarts entre les pays.

Je ne sais pas à qui adresser ma question. Je pourrais simplement la diviser. C'est la même chose pour les groupes au sein de la jeune main-d'oeuvre. Vous avez parlé des Autochtones et des immigrants. J'estime que nous devons en tenir compte.

Premièrement, j'aimerais savoir pourquoi on ne dispose pas de données sur les immigrants. Est-ce normal? Est-ce que cela a toujours été ainsi ou s'il s'agit d'une nouvelle tendance? Puis-je vous poser cette question?

Mme Alison Hale: En fait, notre étude sur la population active renferme des données sur les immigrants. Ils sont pris en compte...

M. Dave Van Kesteren: Depuis toujours?

M. René Morissette: Non, depuis 2006.

M. Dave Van Kesteren: Mais nous ne faisons pas cela avant?

M. René Morissette: Non.

M. Dave Van Kesteren: C'est malheureux, car c'est un élément important. Nous ne sommes donc pas en mesure d'avoir ces données.

Je vais maintenant adresser ma question à Mme Huziak. Nous savons que nous avons un problème du côté des Autochtones. On observe un taux de chômage élevé.

J'ai rencontré des gens du secteur minier — c'était à l'automne, si je ne me trompe pas —, et ils m'ont dit qu'ils prévoyaient avoir besoin de 200 000 travailleurs dans l'industrie de l'extraction minière. Nous savons qu'il y a de vastes sections au Canada où les Autochtones se retrouvent en grand nombre.

Êtes-vous d'accord pour dire que les projets qui favorisent la croissance dans le domaine de l'extraction minière seraient une excellente source d'emplois pour nos Premières Nations? Selon vous, est-ce que c'est quelque chose que nous devrions encourager?

• (1650)

Mme Amy Huziak: C'est une question complexe, à bien des égards.

Je dirais que la promotion de bons emplois, de la qualité que nous retrouvons dans les secteurs manufacturier et de l'extraction des ressources, serait une bonne façon d'employer davantage de jeunes Canadiens et de jeunes Autochtones partout au pays. Cependant, il faudrait s'assurer que l'exploitation des ressources se fait de manière responsable, durable, et avec le consentement des gens qui occupent les terres.

M. Dave Van Kesteren: Mais vous seriez d'accord. Je pense que vous avez raison à ce sujet, parce qu'on m'a dit que le taux horaire moyen pouvait dépasser 20 \$, parfois même atteindre 70 \$ dans certains cas. De plus, on offre une bonne formation aux jeunes travailleurs. On parle ici d'emplois dans la mécanique et dans toutes sortes de domaines.

Vous êtes donc d'avis que nous devrions encourager ce type de projet.

Mme Amy Huziak: Je m'assurerais tout d'abord que c'est fait...

M. Dave Van Kesteren: Oui, c'est toujours le cas. C'est que nous faisons.

Mme Amy Huziak: ... avec des entreprises syndiquées. Nous savons que les entreprises syndiquées fournissent une meilleure formation aux travailleurs, autant les jeunes travailleurs que...

M. Dave Van Kesteren: Mais il s'agit d'un bon programme avec lequel nous devrions aller de l'avant, n'est-ce pas?

Mme Amy Huziak: Je crois que cela mérite qu'on s'y attarde.

M. Dave Van Kesteren: Je pense que M. Rankin a parlé du faible taux de réussite en ce qui concerne l'appariement des compétences des chercheurs d'emploi et des besoins sur le marché du travail.

Vous savez que le gouvernement a mis en place un nouveau programme, la Subvention canadienne pour l'emploi, qui permet à tous les employeurs de prendre part, pour la première fois, à la prise de décisions, ainsi que les provinces et les fédérations. Pensez-vous qu'un tel programme peut aider la situation?

Qui souhaite répondre?

Mme Angella MacEwen: Je tiens à préciser que les employeurs ont toujours eu l'option de former leurs propres employés comme ils le jugent bon. Ce n'est pas la première fois qu'ils en ont l'occasion. Ce serait la première fois qu'ils...

M. Dave Van Kesteren: La première fois qu'on le fait collectivement.

Mme Angella MacEwen: ... ont accès à ce type de fonds.

M. Dave Van Kesteren: C'est la première fois que nous le faisons collectivement et que nous faisons quelque chose...

Mme Angella MacEwen: Mais vous conviendrez qu'il incombe aux employeurs de former leur employés de façon à ce que leurs compétences correspondent à leurs besoins.

M. Dave Van Kesteren: Mais la question est de savoir s'il s'agit d'une bonne stratégie.

Mme Angella MacEwen: Non.

M. Dave Van Kesteren: Nous pouvons tous ensemble...

Mme Angella MacEwen: Non. C'est une très mauvaise stratégie.

M. Dave Van Kesteren: Vous ne croyez pas que c'est une bonne idée pour les employeurs...

Mme Angella MacEwen: La façon dont la Subvention canadienne pour l'emploi est structurée...

M. Dave Van Kesteren: D'accord. Vous n'êtes pas en faveur.

Allez-y, monsieur Atherton.

M. John Atherton: Je pense qu'il est important de savoir que la Subvention canadienne pour l'emploi s'adresse à tous les Canadiens. Ce n'est pas seulement pour les travailleurs d'un secteur particulier. Elle vise à aider tous ceux qui veulent accéder à un meilleur emploi ou trouver du travail.

Je crois que le défi consistera — et c'est un grand défi pour notre pays — à assurer un engagement mieux senti des employeurs, de concert avec les provinces et les fournisseurs de services, pour rejoindre directement les personnes à la recherche d'un emploi et les former en fonction des besoins.

Est-ce une bonne chose? À mon sens, la plupart des gens préfèrent sûrement savoir que leur formation mènera à un résultat concret.

Est-ce que tout est parfait? Pourrions-nous apporter des améliorations? Nous sommes parmi les premiers pays du monde à tenter l'expérience. Je suppose qu'il faudra nous adapter au fur et à mesure. Nous nous sommes assurés le concours de différents partenaires provinciaux, et chacun d'eux mettra cette approche à l'essai à sa manière.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci, monsieur Atherton.

Merci, monsieur Van Kesteren. Je sais; ça passe tellement vite.

Monsieur Leung, vous avez cinq minutes.

M. Chungsen Leung (Willowdale, PCC): Merci, madame la présidente.

J'aimerais poursuivre dans le sens des questions de mon collègue, M. Van Kesteren. À mes yeux, la création d'emplois et le jumelage travailleur-emploi évoluent en quelque sorte sur des voies parallèles au sein de notre économie. D'une part, nous formons beaucoup de travailleurs en leur disant ensuite de se débrouiller pour trouver un emploi et, d'autre part, le gouvernement peut investir dans la création d'emplois.

Il y a aussi un lien à faire avec d'autres enjeux. Beaucoup de jeunes Canadiens font de longues études pour finir par enseigner l'anglais au Japon, en Corée ou en Chine. Je me demande souvent si le jeu en vaut la chandelle. C'est certes une expérience de plus à leur actif, mais ils se retrouvent devant le même questionnement à leur retour: « Comment puis-je acquérir la formation nécessaire pour trouver un emploi intéressant? »

Monsieur Atherton ou monsieur McGovern, peut-être pourriez-vous nous aider à mieux comprendre comment on peut optimiser l'utilisation des ressources gouvernementales. Est-ce pour le jumelage travailleur-emploi ou pour la formation une fois l'appariement effectué? Quelles sont nos priorités dans ce processus?

• (1655)

M. David McGovern: J'aimerais aborder un point dont je n'ai pu parler précédemment. Le Canada a l'un des taux de scolarisation postsecondaire les plus élevés au monde. C'est une réalisation très positive en soi. Nous savons qu'un diplômé universitaire gagne en moyenne deux fois plus qu'un diplômé du secondaire. Nous savons aussi que les taux d'emploi augmentent en fonction du niveau de scolarité des jeunes, et encore plus lorsqu'ils ont un diplôme d'études postsecondaires. Nous savons aussi que le taux de participation des jeunes au marché du travail à temps plein atteignait son sommet à l'âge de 29 ans en 2012, comparativement à 23 ans en 1976. Les jeunes repoussent donc certaines transitions qui s'effectuaient à un plus jeune âge au siècle dernier. Ce phénomène est également associé au fait que les jeunes passent plus de temps sur les bancs d'école et retardent ainsi leur entrée sur le marché du travail.

Comme je le faisais valoir précédemment, nous essayons maintenant d'apparier l'offre et la demande au bénéfice de ces jeunes qui possèdent des compétences mais n'ont pas d'emploi. Comme je vous le disais également, nous avons pour ce faire différents outils à notre disposition au sein de notre ministère et du gouvernement du Canada. Il y a le site Web Travailler au Canada. Nous avons le Guichet emplois, une plate-forme où les employeurs affichent leurs offres d'emploi que peuvent consulter les chômeurs et les étudiants. Nous avons en outre le site jeunesse.gc.ca qui s'adresse spécifiquement aux adolescents qui peuvent y trouver de l'information pour planifier leurs études postsecondaires. Nous offrons aussi

le service Alerte-Emploi qui nous permet d'agir de façon davantage proactive en jumelant les emplois disponibles avec les personnes qui cherchent du travail. Nous avons de plus un site qui s'appelle Ciblétudes où nous fournissons de l'information aux étudiants quant à la meilleure façon d'économiser en vue de leur éducation, de la planifier et d'en payer les frais. Parmi les éléments dont nous n'avons pu traiter aujourd'hui, notons les mesures de soutien offertes par notre ministère aux jeunes Canadiens et à leur famille afin d'optimiser leur accès à l'éducation.

M. Chungsen Leung: Ce sont là des formes d'aide plutôt passives.

Pouvons-nous parler un peu du soutien plus actif? Comment nous y prenons-nous pour interpeller directement les travailleurs dont nous avons besoin pour combler les postes vacants?

M. John Atherton: Pour résumer, disons que le travail de votre comité et cette étude que vous menez revêtent une grande importance dans le contexte actuel. Dans le cadre des programmes d'emploi sous ma responsabilité, je dois souvent composer avec un produit semi-fini, c'est-à-dire une personne qui a déjà pris de nombreuses décisions d'apprentissage dans sa vie. Arriver à intervenir au niveau du système pour inciter les jeunes à faire des choix d'apprentissage différents, plus réfléchis ou davantage dictés par la demande actuelle sur le marché du travail est l'un de nos plus grands défis au sein d'une économie qui évolue très rapidement. Ce n'est pas chose facile. Imaginez devoir prendre une décision de production dès maintenant alors qu'il faudra peut-être attendre quatre ou cinq ans pour la concrétiser.

Lorsque nous avons dû composer avec ce problème, et nous avons encore des choses à régler du point de vue de la formation des apprentis et des métiers spécialisés... Il faut considérer des modèles comme Compétences Canada. Je vous encourage à parler aux responsables de ce programme qui mobilise plus de 100 000 Canadiens à titre de bénévoles, d'enseignants, de formateurs, de parents et de professionnels de l'industrie, dans le cadre d'une compétition qui amène les jeunes à s'intéresser à des emplois et à des débouchés qu'ils n'auraient pas nécessairement envisagés. C'est une façon de changer les cultures et d'ouvrir les yeux aux gens. Les activités pratiques de mobilisation de la sorte s'inscrivent bien dans la nouvelle approche présentée dans le budget 2014 du gouvernement. Nous redéfinissons nos priorités en matière de dépenses afin de mieux pouvoir mobiliser ainsi les jeunes dans le cadre d'activités pratiques.

• (1700)

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci, monsieur Atherton.

Merci, monsieur Leung.

Comme nous en arrivons à la fin de ce tour de questions, j'en aurais moi-même une à poser à titre de présidente.

Elle s'adresse à la fois à Mme Josephs et à Mme Huziak. Vous avez parlé toutes les deux du problème de la stigmatisation du point de vue de la rémunération. Pourriez-vous définir plus exactement ce que vous entendez par là et nous indiquer avec plus de précision comment ce phénomène peut se matérialiser pour les jeunes Canadiens aujourd'hui?

Mme Amy Huziak: Je vais commencer. Je ne sais pas trop si c'est le bon terme... D'accord, on me dit qu'on parle bien de stigmatisation.

C'est essentiellement ce qui arrive aux jeunes vivant une période de chômage ou de sous-emploi; ils accusent un retard par rapport à leurs pairs qui ont occupé un emploi régulier pendant la même période. Il est difficile et, dans certains cas, impossible pour ces jeunes de rattraper le temps perdu. Je crois avoir indiqué précédemment que les effets peuvent se faire sentir pendant 20 ans ou même davantage.

Il va de soi que c'est problématique pour les jeunes concernés, mais pas seulement pour eux. Je pense que c'est un problème pour toute la société. Les effets intergénérationnels de ce fossé à combler au chapitre des revenus sont également ressentis par les parents, les travailleurs plus âgés et ceux qui souhaiteraient prendre leur retraite mais ne peuvent le faire, car ils doivent encore payer pour les études de leurs enfants, par exemple, ou qu'ils ont encore à leur charge des enfants à la maison qui poursuivent leurs études ou parce qu'ils sont incapables de vendre leur résidence. Bien des travailleurs plus âgés ont en effet investi dans leur résidence qui leur sert de régime de retraite, mais il n'y a plus assez de jeunes pour acheter ces maisons parce que tous ces jeunes travailleurs accusent trop de retard sur le plan financier.

C'est donc un phénomène qui ne touche pas uniquement les jeunes. Ce sont bien sûr les jeunes qui sont les plus directement affectés, mais c'est un problème qui concerne en fait tout le monde et qui doit être réglé.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Soit dit en passant, il n'est pas rare que j'entende des jeunes, mais aussi leurs parents et leurs grands-parents, qui se demandent s'il pourront vraiment partir sur le bon pied dans la vie.

Madame Josephs, vous avez aussi parlé de ce phénomène. Êtes-vous à même de constater ses effets sur les jeunes entrepreneurs? Voyez-vous davantage de jeunes prendre ainsi du retard et être incapables de lancer leur entreprise en raison de cette stigmatisation? Comment ce phénomène se manifeste-t-il chez les jeunes avec lesquels vous travaillez?

Mme Marsha Josephs: C'est un défi pour les jeunes. C'est du point de vue de la planification de la relève que le problème se manifeste principalement. Nous savons que de nombreux propriétaires d'entreprise approchent de l'âge de la retraite et cherchent quelqu'un pour prendre le relais. C'est habituellement vers les jeunes qu'ils se tournent pour ce faire.

Je peux vous donner l'exemple de Barb, une jeune entrepreneure dans le secteur de l'entretien ménager des avions. Elle était auparavant à l'emploi d'un autre entrepreneur qui, bien au fait de sa grande efficacité, lui a demandé de prendre les rênes de l'entreprise lorsqu'il a décidé de prendre sa retraite. Elle n'avait toutefois ni argent ni biens à donner en garantie. Il lui était impossible d'obtenir un prêt. Elle s'est adressée à la FCJE. Nous lui avons prêté 10 000 \$. C'était suffisant pour lui permettre d'inciter d'autres personnes à se joindre à l'aventure tout en lui procurant certains fonds pour le démarrage.

Son entreprise est maintenant présente à Calgary, Edmonton et Vancouver, avec des projets d'expansion à l'horizon. Elle a 36 personnes à son emploi. C'est donc une jeune entrepreneure qui a réalisé ses rêves grâce à notre programme de relève.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci beaucoup. Je l'ai entendue lorsqu'elle a pris la parole à Ottawa l'an dernier.

Nous allons entreprendre un nouveau tour de questions, car nous sommes arrivés au bout de notre liste.

Nous débutons par M. Rankin.

M. Murray Rankin: Merci, madame la présidente.

J'ai quelques questions pour les gens de Statistique Canada.

Les stages non rémunérés constituent un enjeu important. Est-ce que Statistique Canada considère les stagiaires à temps plein non rémunérés comme des chômeurs? Sans doute que non, car ils ne sont pas à la recherche d'un emploi, mais il y a tout de même le fait qu'ils ne reçoivent pas de chèque de paye. Où situez-vous les stagiaires non rémunérés?

Mme Alison Hale: Nous nous en tenons à la définition internationalement reconnue suivant laquelle il y a emploi lorsqu'on travaille contre rémunération ou pour un bénéficiaire. On a discuté récemment de la façon de considérer ces stagiaires à l'Organisation internationale du travail, mais ce n'est pas traité comme un emploi, alors tout dépend...

• (1705)

M. Murray Rankin: Sont-ils classés parmi les chômeurs?

Mme Alison Hale: Tout dépend des autres circonstances et notamment du fait qu'ils soient ou non à la recherche d'un emploi.

M. Murray Rankin: Combien y a-t-il de stagiaires au Canada? Avez-vous des données à ce sujet?

Mme Alison Hale: Nous n'en avons pas.

M. Murray Rankin: J'aurais des questions à propos des pages 4 et 5 de votre présentation qui nous en apprennent beaucoup. Nous vous en remercions.

La page 4 traite de la durée des périodes de chômage pour les jeunes. Chose intéressante, ces périodes étaient beaucoup plus longues en 2013 qu'elles ne l'étaient en 2007. Votre présentation indique toutefois que les jeunes ont des périodes de chômage plus courtes, mais je présume que cela ne tient aucunement compte de la qualité de l'emploi occupé.

Autrement dit, ces données ne pourraient-elles pas masquer le phénomène du diplômé universitaire qui doit travailler comme serveur dans un café? On ne dit pas s'il s'agit d'emplois correspondant aux qualifications ou non.

M. René Morissette: Non, ces chiffres portent uniquement sur les personnes qui n'ont pas d'emploi. Il s'agit de voir combien de temps ces personnes demeurent en chômage.

M. Murray Rankin: Peu importe la nature de l'emploi qu'elles finissent par dénicher. Alors si elles se retrouvent...

M. René Morissette: Peu importe la nature de l'emploi qu'elles finissent par trouver.

M. Murray Rankin: Tout à fait. Autrement dit, on présente les choses comme si ces personnes avaient trouvé un emploi alors qu'il s'agit bien souvent — j'ai régulièrement connaissance de tels cas et je suis persuadé que c'est la même chose pour mes collègues — de jeunes qui travaillent dans le secteur des services même s'ils possèdent des qualifications beaucoup plus élevées. C'est un emploi qu'on le veuille ou non.

Ma prochaine question concerne la page 5 de votre présentation. J'ai noté quelque chose d'étrange dans le graphique de gauche. Si j'ai bien compris, il semblerait que les personnes ayant appris un métier ont un taux de chômage plus élevé que celles qui ont un baccalauréat, une autre statistique qui semble vouloir cacher le phénomène des diplômés universitaires qui doivent se contenter d'un emploi dans le secteur des services.

M. René Morissette: Cela laisse entendre que quand on a un emploi, avec un baccalauréat, on a de meilleures chances de se trouver un emploi.

M. Murray Rankin: Oui. Encore une fois...

M. René Morissette: Encore une fois, la surqualification est une question à part, mais c'est ce que les chiffres nous révèlent ici.

M. Murray Rankin: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à la porte-parole du CTC. Amy, j'ai une question pour vous.

J'aimerais que vous nous parliez plus en détail d'un rapport déposé aujourd'hui, auquel vous avez fait référence dans votre présentation. Votre organisme conclut que le véritable taux de sous-emploi était de 27,7 % pour les jeunes de 15 à 24 ans en 2013. Je pense que c'est ce que vous avez dit, n'est-ce pas?

Quelle est donc la différence entre la façon dont votre organisme, le CTC, a calculé le taux de sous-emploi et la façon dont procède Statistique Canada, s'il y a une différence entre les deux?

Mme Amy Huziak: Nous avons avec nous le nouveau rapport qui est sorti aujourd'hui et s'intitule « *Underemployment is Canada's Real Labour Market Challenge* ». Angella en est coauteure. En gros, il explique en détail le taux de 27,7 % de sous-emploi, qui comprendrait: les personnes sans emploi, donc les jeunes travailleurs sans emploi; ceux qui ont décroché du marché du travail et qui ne cherchent pas d'emploi, c'est-à-dire les 350 000 jeunes travailleurs qui ne cherchent plus d'emploi ou qui sont retournés aux études; et tous ceux qui travaillent involontairement à temps partiel.

Les chiffres de Statistique Canada nous renseignent sur le nombre d'heures moyen que les travailleurs à temps partiel veulent travailler, mais pas sur le nombre réel de travailleurs touchés. Ce sont les éléments pris en compte pour arriver à ce chiffre.

M. Murray Rankin: Je vous remercie.

Je vous pose encore une question. M. Saxton a mentionné le programme de prêts pour l'apprentissage prévu dans le dernier budget du Canada et a dit que les jeunes travailleurs auraient désormais accès à un prêt sans intérêt.

Votre organisme a-t-il évalué l'incidence d'un endettement encore plus grand des jeunes travailleurs dans ce contexte?

Mme Amy Huziak: Tout à fait. Je pense qu'on peut dire que l'accroissement de la dette ne fait qu'aggraver l'endettement, même s'il mène à un résultat positif en bout de ligne, et que ce n'est pas l'option que nous privilégions. Nous préférierions un programme de bourses.

M. Murray Rankin: J'aimerais poser une question à Mme Josephs.

Le niveau record de la dette étudiante constitue-t-il un obstacle pour les diplômés récents qui voudraient lancer leur propre entreprise et ainsi contribuer à la croissance de l'économie?

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Il ne nous reste presque plus de temps, donc je vous prierais d'être brève, s'il vous plaît.

Mme Marsha Josephs: Nous constatons que c'est une difficulté. Cependant, cette tendance commence à changer. C'est la raison pour laquelle nous avons modifié nos exigences, de manière à ce que les personnes qui en sont à leur dernière année d'études puissent présenter une demande à la FCJE pour profiter de nos programmes, ce qui est un signe très positif.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci, monsieur Rankin.

Monsieur Van Kesteren, nous revenons à vous pour cinq minutes, s'il vous plaît.

• (1710)

M. Dave Van Kesteren: Je pense que c'est M. Keddy qui va commencer; je vais prendre le temps qui reste.

M. Gerald Keddy: Il y a des questions qui reviennent constamment ici.

Je dois revenir un peu à la question du président sur le salaire et la stigmatisation. Ce n'est pas un terme que je connais bien, et j'ai de la difficulté à en saisir le sens. Soit on travaille, soit on ne travaille pas, et quand on travaille on peut toujours se chercher un meilleur emploi. Cela dépend de diverses choses.

Je vais utiliser deux exemples.

L'un de mes bons amis, avec qui je suis allé à l'école secondaire, a étudié à l'université pour devenir géologue. Je ne sais pas pourquoi il est devenu géologue. Il voulait devenir géologue et aimait sa profession, mais il ne voulait pas voyager. Une intervention de la maternelle à la 12^e année l'aurait peut-être aidé. Après quelques années à travailler comme géologue, principalement dans le Nord, il est revenu et s'est inscrit au collège pour devenir machiniste. Il adore son emploi et est heureux de son sort. Devrait-il subir de la stigmatisation sur le plan du salaire parce qu'il a quitté cet autre emploi et qu'il est allé...?

Je vais prendre l'exemple d'un autre de mes amis. Nous étions voisins; nous avons grandi dans des fermes situées l'une en face de l'autre. Il est devenu ingénieur et a travaillé pendant 15 ans. Il a été vice-président de sa propre entreprise, et après 15 ans en tant que vice-président principal, il faisait autant d'argent que son électricien en chef. Était-il stigmatisé sur le plan salarial?

Je ne comprends pas ce terme. Je pense qu'on est tous confronté à divers obstacles dans son travail, que chaque personne ne finira pas nécessairement par être patron, par devenir un scientifique de renom, un programmeur ou premier ministre. Chacun trouve ce qui lui convient, nous travaillons et essayons d'y trouver du bonheur.

C'est un terme artificiel que je ne comprends pas, donc j'aimerais que vous essayez encore une fois de me l'expliquer.

Mme Amy Huziak: Je comprends ce que vous dites. Je pense que c'est une bonne question.

Lorsqu'on parle de stigmatisation relativement au salaire, on ne parle pas de transitions d'un domaine à l'autre, c'est une autre question. Une personne subit de la stigmatisation si elle se retrouve au chômage complet ou en situation de sous-emploi.

Supposons que vous travailliez au salaire minimum depuis cinq ans et que vous n'arriviez pas à trouver d'autre emploi. Nous considérerions alors que vous subissez de la stigmatisation sur le plan du salaire. Ce serait différent si vous travailliez dans un domaine, puis que vous changiez de domaine.

M. Gerald Keddy: Madame Huziak, dans l'exemple que je vous ai donné, un jeune homme a étudié pendant sept ans pour devenir ingénieur civil. Ses électriciens, qui avaient suivi une formation postsecondaire de deux ans, gagnaient plus d'argent que lui, parce que leur travail payait plus, qu'ils étaient en demande et que les affaires allaient bien. Selon votre exemple, il serait stigmatisé sur le plan salarial, mais je ne pense que c'est le cas, c'est tout.

M. René Morissette: Dans le cadre de l'étude à laquelle on a fait référence, je pense que les auteurs ont suivi au fil du temps une cohorte de personnes qui ont obtenu leur diplôme pendant une récession, probablement en 1981-1982 ou en 1990-1992. Ils ont suivi leurs revenus pendant les 20 années qui ont suivi, puis ont comparé les revenus de la cohorte ayant gradué pendant une récession aux revenus d'une autre cohorte, qui avait gradué juste avant une récession, en de meilleures circonstances économiques.

Ils ont également suivi pendant 20 ans l'évolution des revenus du groupe de chanceux à ne pas avoir obtenu leur diplôme pendant une récession. Ils ont constaté qu'environ 20 ans plus tard, la cohorte qui était entrée sur le marché du travail en période de récession gagnait toujours un salaire inférieur, après analyse en fonction du domaine d'études. Ils ont par exemple comparé l'ingénieur ayant gradué pendant une récession à un ingénieur ayant obtenu son diplôme à une meilleure période. C'est ce que les chercheurs ont étudié.

M. Gerald Keddy: Merci.

Est-ce que je lui ai laissé du temps ou est-ce qu'il va devoir attendre son propre tour?

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Il vous reste environ 30 secondes.

M. Gerald Keddy: Non, il serait préférable qu'il ait son propre tour de parole.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Nous pouvons peut-être reporter ce temps au prochain tour.

Monsieur Allen, voulez-vous commencer ce nouveau tour et partagez-vous votre temps avec M. Van Kesteren?

M. Mike Allen: Oui et je vais partager mon temps avec lui.

J'ai quelques questions à poser aux représentants de Statistique Canada. J'aimerais que vous preniez vos diapositives aux pages 7 et 8, où vous parlez du taux d'emploi. Vous faites une distinction par province, vous présentez le taux pour les provinces productrices de pétrole par rapport aux autres provinces. Disposez-vous d'une ventilation plus détaillée qui nous permettrait de connaître le taux pour les Autochtones dans les provinces productrices de pétrole et dans les autres provinces? La population des jeunes autochtones est en croissance, et j'aimerais savoir exactement quel pourcentage elle représente dans les groupes étudiés ici?

• (1715)

M. René Morissette: Idéalement, nous aimerions bien analyser cet aspect, mais comme on l'a mentionné il y a quelques minutes au sujet des immigrants, nous n'avons commencé qu'en 2006 à recueillir des renseignements sur les Autochtones et les immigrants dans la population active. Nous ne pouvons pas illustrer la tendance historique dans ces groupes comme pour la population générale. Nous ne pouvons pas le faire pour les Autochtones, puisque les données de l'Enquête sur la population active dont nous disposons pour ce groupe ne remontent qu'à 2006, comme pour les immigrants.

M. Mike Allen: D'accord, donc ce sera un autre...

M. René Morissette: Oui, mais au moins pour les dernières années, on peut regarder les données et voir quelles sont les variations pour les immigrants, les Autochtones et d'autres groupes.

M. Mike Allen: C'est donc possible d'obtenir des données, il y en a, mais simplement pas d'établir une tendance?

M. René Morissette: Oui, c'est possible, pour les années de 2006 à 2013.

M. Mike Allen: Merci.

Ma dernière question porte sur la diapositive 11, où vous parlez du salaire horaire moyen des hommes et des femmes qui occupent des emplois à temps plein dans les provinces productrices de pétrole. J'essaie de bien vous comprendre. Nous constatons qu'il y a de plus en plus de femmes dans les corps de métiers, ce qui est fantastique.

Si l'on prend l'exemple des provinces productrices de pétrole, est-ce que cette variation serait... Si elle est liée aux corps de métiers, savez-vous si ces chiffres sont en partie attribuables à la présence grandissante des femmes dans les corps de métiers? Il s'agit peut-être de cohortes antérieures, par exemple, qui ne seraient pas encore rendues aussi loin, ce qui pourrait expliquer la différence de salaire horaire.

M. René Morissette: Je ne suis pas certain de bien comprendre la question.

M. Mike Allen: Les données pour les hommes et les femmes sont de 29,87 \$ par opposition à 21,56 \$. Les femmes ne sont présentes que depuis peu dans les corps de métiers. Cette grande différence dans les provinces productrices de pétrole s'explique-t-elle par l'arrivée relativement récente des femmes, qui sont peut-être même parmi les premières cohortes de diplômées?

M. René Morissette: Je pense que cela vient en partie du fait que le type de métier qui attire les jeunes hommes et les jeunes femmes sont encore assez différents. Ces groupes sont loin d'être homogènes. Il y a encore plus de métiers (plombier, électricien, etc.) qui sont dominés par les hommes qui paient plus. Pour revenir à la question de la différence entre les sexes, il faudrait vraiment faire une normalisation en fonction des différents types.

M. Mike Allen: Les différents types de métiers.

D'accord. Merci.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci.

Monsieur Van Kesteren, il reste environ deux minutes.

M. Dave Van Kesteren: Très rapidement, pour revenir aux chiffres, parce que tout est dans les chiffres, il est intéressant de voir, au tableau 3, que le chômage chez les jeunes semble diminuer un peu et qu'il y a eu des périodes de récession.

Je devrais regarder les représentants de Statistique Canada.

Je pense qu'il y a un lien ici, et quelqu'un peut peut-être me le confirmer. À la diapositive suivante, on voit que le nombre moyen de semaines de chômage est plus élevé chez les 35-54 ans que chez les jeunes.

Je devrais peut-être en parler avec quelqu'un du ministère de l'Emploi et du Développement social. Je présume que c'est parce que les jeunes travailleurs se cherchent, qu'ils peuvent essayer un emploi, mais que ce n'est pas ce qu'ils veulent, puis essayer autre chose, alors qu'en vieillissant on devient plus établi.

Est-ce que j'ai raison? Est-ce que c'est la raison à cela? Bien que leur taux de chômage soit plus élevé, ils ont l'avantage de pouvoir retourner plus vite sur le marché du travail que la personne qui a eu le temps de s'établir et qui s'en tient au domaine qu'elle a choisi. Est-ce exact?

M. Philippe Massé (directeur principal, Direction de la politique économique, ministère de l'Emploi et du Développement social): Je pense que cela fait partie de la réponse, mais naturellement, les jeunes sont plus portés à quitter le marché du travail et à y revenir sporadiquement. Ils travaillent pendant leurs études. Quand ils entrent sur le marché du travail, ils essaient différentes choses. Ils sont plus enclins en général à quitter le marché du travail pour quelque temps, puis à y revenir.

Comme vous l'avez mentionné, les travailleurs plus âgés ont peut-être moins de mobilité une fois leurs compétences établies. Cela fait partie de l'explication. René a peut-être d'autres observations à faire à ce sujet.

• (1720)

M. René Morissette: Ce qu'on voit parfois, c'est que les travailleurs plus âgés restent au chômage parce qu'ils sont en attente. C'est-à-dire qu'ils attendent de trouver un emploi aussi payant que leur emploi précédent, mais qu'ils se rendent compte au bout d'un moment qu'ils n'y arrivent pas, donc ils peuvent passer un certains temps à espérer trouver un emploi aussi bien payé que le précédent. Ce pourrait être l'une des raisons qui explique qu'ils restent plus longtemps au chômage.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci beaucoup.

Merci, messieurs Van Kesteren et Allen.

[Français]

Monsieur Dubourg, vous disposez de cinq minutes.

M. Emmanuel Dubourg: Merci beaucoup, madame la présidente.

Le sujet est extrêmement important parce qu'on parle de la façon d'améliorer la situation de l'emploi chez les jeunes. Nous savons que nous pouvons et que nous devons faire mieux.

Ma question s'adresse à Mme Huziak, mais

[Traduction]

mais permettez-moi de la poser à Mme Josephs, de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs.

[Français]

Un peu plus tôt, je disais qu'il existe beaucoup de programmes à Emploi et Développement social Canada, mais que les jeunes n'en sont pas nécessairement informés. Quand ils le sont, ils nous disent qu'il y a trop de bureaucratie et que cela les décourage. Pouvez-vous nous proposer des améliorations à cet égard?

[Traduction]

Mme Marsha Josephs: L'une des choses que nous avons entendues un peu partout au Canada dans nos tables rondes de consultation, c'est qu'il y a peut-être beaucoup de programmes excellents, mais que beaucoup de jeunes ne les connaissent pas. Ils n'ont aucune idée de leur existence. Pendant une table ronde que nous avons tenue ici, à Ottawa, il y a eu une discussion sur un programme du nom de PerLE. Aucun entrepreneur dans la pièce n'en avait jamais entendu parler. Aucun entrepreneur ne connaissait non plus un autre programme, sur l'innovation dans les entreprises. C'est clairement un obstacle à surmonter. Il y a beaucoup de programmes fantastiques qui existent, mais il faudrait les offrir d'une manière très coordonnée et accessible pour que les gens sachent qu'ils existent.

Les participants à quelques tables rondes ont proposé que le gouvernement envisage de faire plus de publicité pour informer la population des types de programmes qui existent.

[Français]

M. Emmanuel Dubourg: Merci.

Ma prochaine question s'adresse aux représentants de Statistique Canada, à savoir à M. Morissette et à Mme Hale.

Un peu plus tôt, j'ai mentionné que le taux de chômage des jeunes immigrants, des minorités visibles, des communautés culturelles et des handicapés était beaucoup plus élevé que celui des autres groupes. Il y a beaucoup d'exclus.

J'aimerais savoir une chose à ce sujet. Après la récession de 2008-2009, cet écart a-t-il explosé? Quel est l'écart entre les taux de chômage de ces deux groupes? A-t-il augmenté?

M. René Morissette: Je n'ai pas présentement de chiffres précis à propos de cet écart. Nous savons que, durant la récession, les immigrants risquaient davantage de perdre leur emploi et d'être mis à pied que les non-immigrants. Toutefois, l'une des raisons importantes pour ce plus grand risque d'être mis à pied était leur faible niveau d'ancienneté, comme c'est le cas pour les jeunes. Plusieurs entreprises adoptent le principe selon lequel les derniers arrivés seront les premiers partis. C'est donc l'un des facteurs. Ce n'est pas nécessairement le seul facteur, mais cela peut expliquer la raison pour laquelle ils ont été plus affectés que les autres travailleurs.

M. Emmanuel Dubourg: Il ne s'agissait pas de leurs compétences. C'est plutôt le faible niveau d'ancienneté qui a joué dans cette situation.

M. René Morissette: Je peux dire que le faible niveau d'ancienneté était l'un des facteurs. La question des compétences n'a pas été étudiée.

• (1725)

M. Emmanuel Dubourg: Merci, madame la présidente.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Il vous reste une minute, si vous voulez poursuivre.

M. Emmanuel Dubourg: Dans ce cas, madame la présidente, je vais m'adresser à nouveau aux témoins qui représentent le ministère de l'Emploi et du Développement social.

Comment les gens peuvent-ils être informés de tous les programmes existants? Je sais que vous avez des bureaux un peu partout au pays. Des employés du ministère se déplacent-ils? Vont-ils rencontrer les employeurs et les divers groupes pour les inciter et les intéresser à poser leur candidature ou à obtenir les sommes liées à ces programmes?

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Soyez très bref, s'il vous plaît.

M. David McGovern: J'ai l'air d'un disque qui saute quand je nomme tous les sites Web que nous utilisons. Nous essayons d'utiliser des canaux de communication qui visent un public ciblé. Nous savons que les jeunes, en particulier, cherchent des voies de communication avec le gouvernement différentes de leurs prédécesseurs. Nous avons des sites Web, des produits, des pages Facebook, des portails. L'objectif est de diffuser de l'information du plus grand nombre de sources possibles et sous toutes les formes possibles.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci.

[Français]

Merci, monsieur Dubourg.

Monsieur Dubé, vous disposez des dernières cinq minutes.

M. Matthew Dubé: D'accord, merci beaucoup, madame la présidente.

J'ai une question sur laquelle j'aimerais entendre le plus de gens possible. Je vous demanderais de laisser la chance à chacun de vous de répondre. On peut commencer par les représentants du CTC et poursuivre à tour de rôle.

Dans l'étude du Groupe financier Banque TD dont on parlait précédemment, on traite d'une difficulté pour les jeunes travailleurs. À la suite d'une récession, des travailleurs plus âgés doivent réintégrer le marché du travail.

Si on tient compte de cette réalité, qui va sûrement perdurer pendant quelques années malgré la reprise économique et aussi à cause des changements apportés à l'âge de l'admissibilité pour la sécurité de la vieillesse, prévoit-on de nouveaux problèmes au cours des 15 à 20 prochaines années qui n'étaient peut-être pas prévus avant ces situations?

Je vais commencer par vous, Mme Huziak, et laisser par la suite la chance aux autres témoins de répondre à la question.

[Traduction]

Mme Amy Huziak: Votre question touche un enjeu très important. La discussion s'articule autour du fait qu'il y aurait des pénuries de main d'oeuvre et qu'il nous faudrait des programmes de formation et de recyclage professionnel. Cependant, on parle peu d'un autre problème bien réel, celui de la pénurie d'emplois. Selon les statistiques les plus récentes de l'Ontario, de la Fédération du travail de l'Ontario, il y aurait sept personnes qui chercheraient un emploi pour chaque emploi disponible en Ontario.

Peu importe combien de fois nous formons et reformons les jeunes ou les vieux travailleurs: s'il n'y a pas d'emploi, ils ne pourront pas travailler. C'est la raison pour laquelle nous aimerions que l'accent soit vraiment mis sur la création d'emplois et non seulement sur la formation.

M. John Atherton: Il y a pas mal d'études qui ont été réalisées pour déterminer si un taux d'emploi élevé chez les travailleurs âgés causait un taux de chômage élevé chez les jeunes. Nous pourrions d'ailleurs sûrement envoyer des références à ce sujet à la greffière du comité.

Il n'y a aucune preuve empirique en ce sens; en fait, les deux paramètres fluctuent ensemble. Un fort contingent de travailleurs âgés consommera et achètera toutes sortes de choses, ce qui créera de l'emploi et permettra à des jeunes d'intégrer le marché du travail. Je pense que vous pouvez comprendre comment ces deux paramètres sont interreliés, et j'espère que les membres du comité vont se rendre compte que ce n'est pas l'un ou l'autre.

Il y a beaucoup de recherches empiriques sur le sujet, mais rien ne prouve que l'un aille au détriment de l'autre et qu'il faille privilégier un groupe par rapport à l'autre.

[Français]

M. Matthew Dubé: Quelqu'un a-t-il autre chose à ajouter à ce sujet? Peut-être que les représentants de Statistique Canada voudraient formuler un commentaire à cet égard?

M. René Morissette: Il y a plusieurs études, tant au Canada qu'aux États-Unis, sur les travailleurs qui perdent leur emploi. On y apprend que les travailleurs qui ont beaucoup d'ancienneté au moment de perdre leur emploi sont fortement touchés par les pertes salariales, tant au Canada, aux États-Unis qu'au Royaume-Uni.

Souvent, cinq ans après avoir perdu leur emploi, les travailleurs qui avaient beaucoup d'ancienneté doivent assumer des pertes salariales de l'ordre de 20 %. Pour les travailleurs ayant beaucoup d'ancienneté et qui perdent leur emploi, les conséquences financières sont très importantes, et ce, même à moyen terme.

•(1730)

M. Matthew Dubé: En terminant, j'ai une dernière question à poser.

Je m'excuse. Allez-y, je vous en prie.

[Traduction]

Mme Marsha Josephs: Je voulais dire quelque chose.

M. Matthew Dubé: Bien sûr, allez-y.

Mme Marsha Josephs: Les jeunes entrepreneurs créent de l'emploi. Il faut les encourager davantage pour qu'ils voient l'entrepreneuriat comme une option de carrière viable. Il faut favoriser l'entrepreneuriat, le célébrer et l'appuyer.

Merci.

[Français]

M. Matthew Dubé: J'ai une question qui s'adresse aux représentants du ministère de l'Emploi et du Développement social.

L'an dernier, sauf erreur, un rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées traitait du Système de projection des professions au Canada, le SPPC. Cet outil aborde la pénurie de compétences et la façon de la mesurer.

Le comité avait mentionné dans son rapport qu'il y avait quand même des failles dans cette façon de mesurer les choses. Cela peut-il causer des problèmes dans vos prévisions et pour les programmes que vous êtes en train de mettre en place?

M. Philippe Massé: C'est certain que la mesure des pénuries futures, surtout si on regarde vers l'avenir, représente un défi. Le ministère utilise une série de modèles pour essayer de prédire quelle va être la situation dans les différentes professions à l'avenir. Le but est d'aider les gens qui investissent aujourd'hui dans leurs compétences.

Pour ce qui est des failles, je ne peux pas les commenter spécifiquement. Je sais que le ministère investit toujours pour améliorer le genre d'information et la qualité de l'information qui est disponible. Il s'agit d'investir dans des données de base et aussi dans les méthodes qu'on peut leur appliquer.

M. Matthew Dubé: Merci.

La vice-présidente (Mme Peggy Nash): Merci, monsieur Dubé.

[Traduction]

J'aimerais remercier tous les témoins d'être venus nous rencontrer aujourd'hui. Vos témoignages nous ont beaucoup éclairés.

Merci aux membres du comité.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>